



Réalisation de l'évaluation *ex-post* de la politique de développement local 2003-2013 du Pays de Chaumont et étude de prospective territoriale pour la définition des axes de la future charte de développement du territoire

Premier rapport intermédiaire de la phase prospective

« *Atlas des enjeux* »

Octobre 2014

Marché conclu en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics

Centre d'Études et de Recherches Appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles
Maison des Sciences de l'Homme – 4 rue Ledru – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel. : 04 73 34 68 14 – Fax : 04 73 34 68 16 – e-mail : ceramac@univ-bpclermont.fr

SOMMAIRE

Introduction	2
Premier défi : le développement territorial	3
Deuxième défi : la proximité	22
Troisième défi : le renouvellement	30
Quatrième défi : la productivité	36
Cinquième défi : la mise en valeur	43
Sixième défi : l'intégration	49
Septième défi : la recomposition	55

Introduction

Créé officiellement en 2003, le Pays de Chaumont arrive aujourd'hui à un tournant de son histoire, à la veille du renouvellement de sa charte. Ce tournant a été l'occasion, depuis le début de l'année 2014, de procéder à l'évaluation de sa politique de développement local de la dernière décennie. Un rapport d'évaluation, produit par le CERAMAC et MATI Cabinet Conseil, a été finalisé en juillet 2014 et transmis au Pays.

Le présent document a pour objet d'aborder les dynamiques auxquelles est confronté le Pays de Chaumont aujourd'hui, en vue du travail de prospective qui aura lieu dans les mois à venir.

Il prend la forme d'un *atlas des enjeux*, qui reprend les points présentés en introduction de la rencontre participative du samedi 4 octobre 2014, et constituera la base principale du diagnostic partagé qui sera présenté dans une version augmentée dans le premier rapport provisoire de la phase prospective.

Il s'appuie sur des défis généraux regroupés en sept mots-clés : développement, proximité, renouvellement, productivité, mise en valeur, intégration, recompositions. Ces défis se ventilent dans une vingtaine d'enjeux, qui permettent de dresser un tableau des multiples visages du territoire.

Premier défi

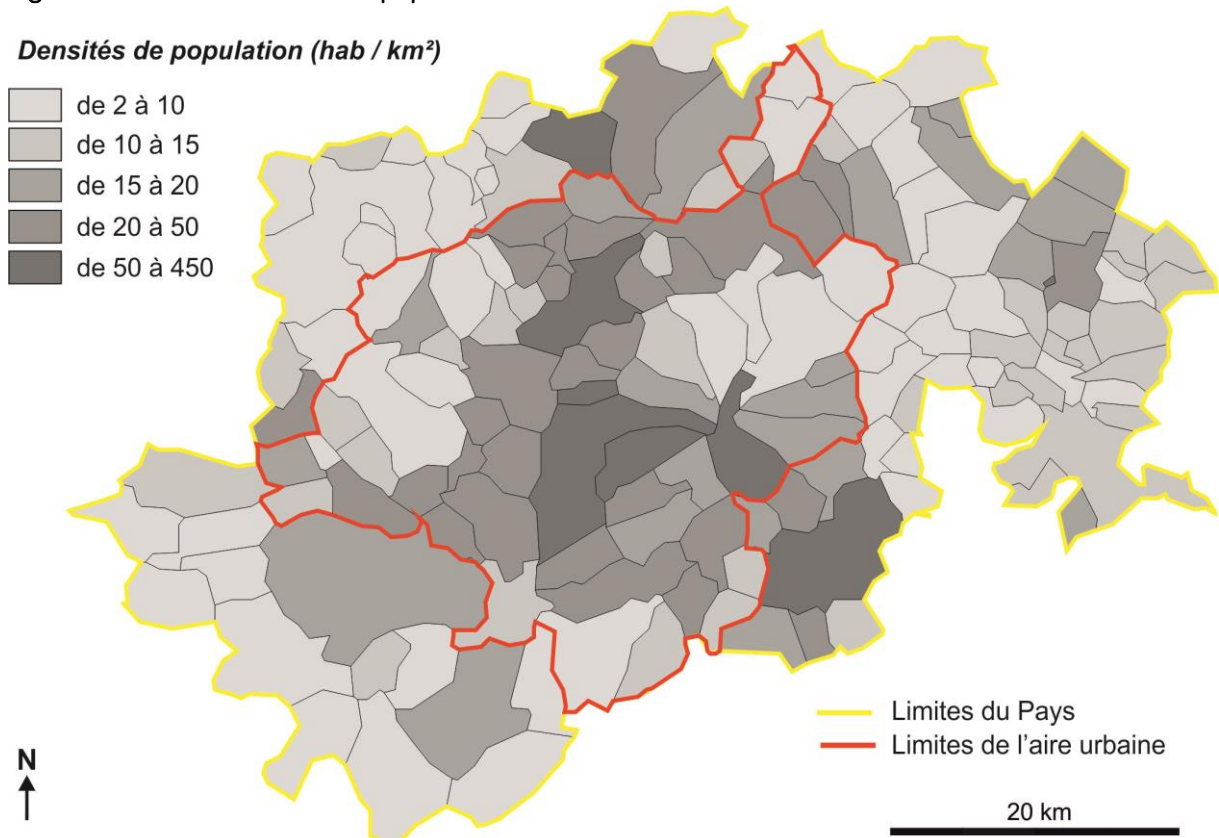
Le développement territorial

1/ L'enjeu de l'occupation de l'espace

La trame de l'occupation de l'espace représente la base de l'organisation territoriale du Pays. Il apparaît donc logique de débiter l'analyse des problématiques locales par les différentes composantes spatiales du Pays.

a) Carte des densités de population

Figure 1 – carte des densités de population



Le Pays de Chaumont est clairement un territoire peu densément peuplé (densité moyenne : 28 km²). Seules deux communes dépassent la densité moyenne nationale de 112 habitants par kilomètre carré : Chaumont et la commune très peu étendue de Saint-Thiébauld.

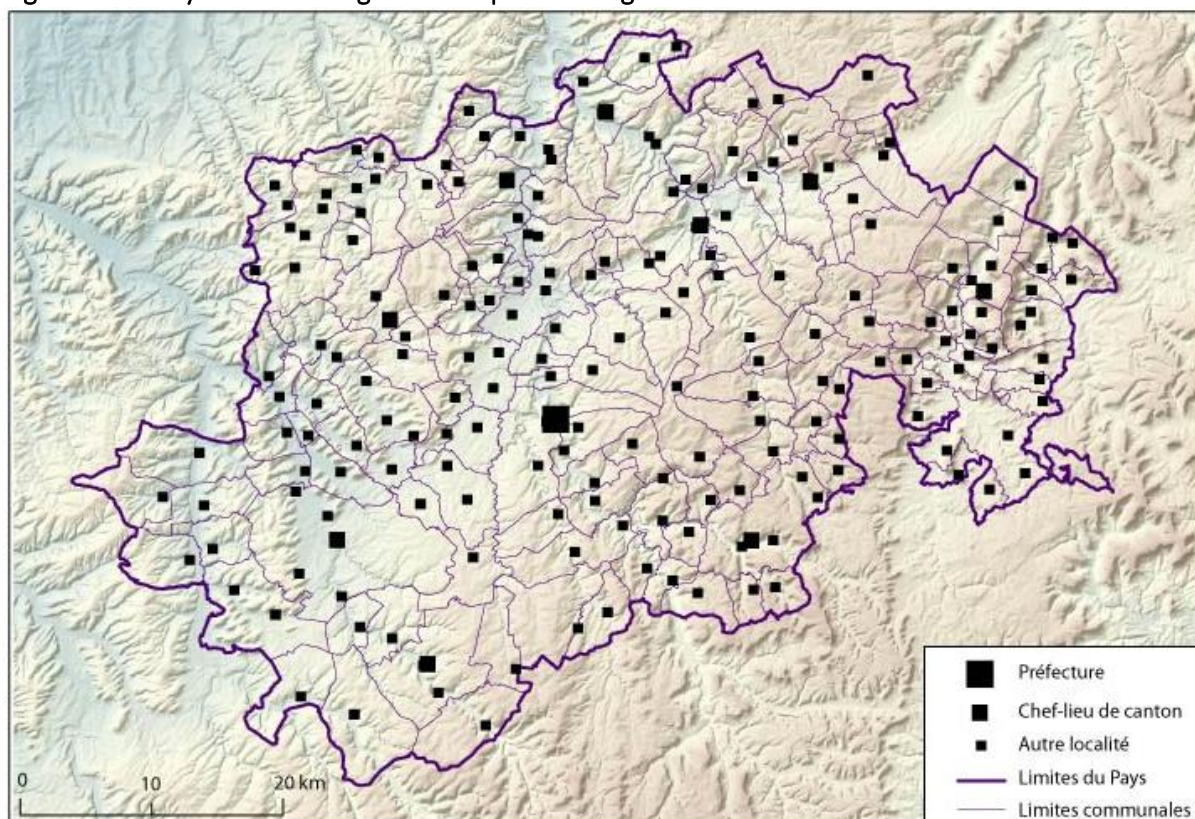
Les densités de population relativement plus fortes (supérieures à 40 habitants au kilomètre carré) concernent avant tout l'axe de la vallée de la Marne, au nord, ainsi que, au sud, les axes Chaumont-Nogent et Chaumont-Châteauvillain.

On voit ainsi se dessiner une sorte de « colonne vertébrale » du Pays, centrale. La répartition de la population obéit donc d'emblée à une logique centre-périphéries claire. L'axe secondaire de peuplement entre Chaumont et Châteauvillain conduit à distinguer trois périphéries : l'est, le nord-ouest et le sud-ouest.

Atout : une organisation relativement simple et concentrique, avec une colonne vertébrale centrale
Faiblesse : des marges faiblement peuplées et un éloignement global des zones de concentration urbaine.

b) Le Pays aux 200 villages

Figure 2 – Le Pays aux 200 villages : une répartition régulière des lieux d’habitat



Malgré les faibles densités de population, le Pays de Chaumont n’en est pas moins un territoire occupé par un maillage relativement dense de localités habitées. Les quelque 200 clochers qui s’y distribuent en témoignent.

La densité de villages fait apparaître des « pleins » et des « creux ». Le sud-ouest et le centre-est du Pays connaissent clairement des densités de villages moins fortes.

Il s'agit globalement de petits villages.

Population moyenne des villages (hors Chaumont) : 225 habitants
53 communes (un tiers) de moins de 100 habitants
population médiane des communes du Pays : 145 habitants
population médiane des villages : 130 habitants

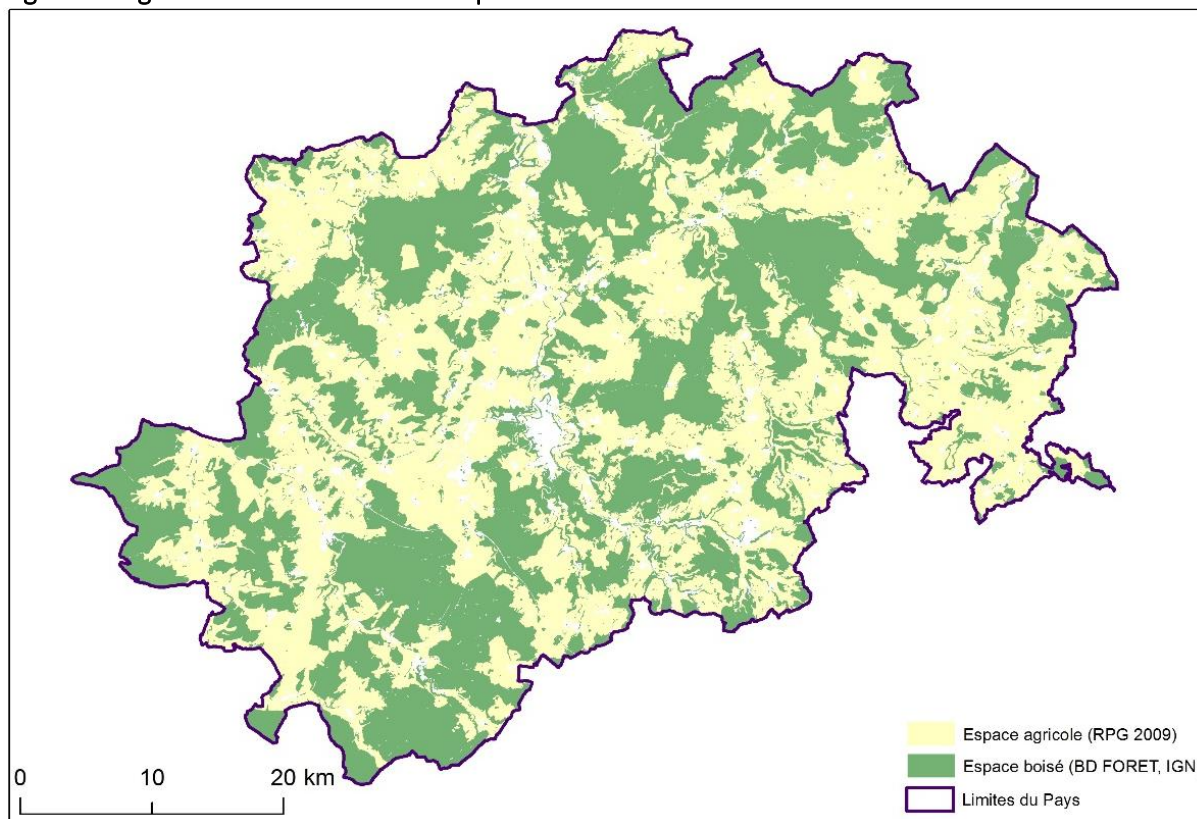
Atout : un territoire occupé, malgré les densités de population relativement faibles

Un patrimoine bâti relativement riche (églises, lavoirs...)

Faiblesse : une dispersion qui rend plus difficile la desserte de la population

c) Hors des villages, la forêt rivalise avec l'espace agricole

Figure 3 – agriculture et forêt dans l'occupation du sol



La forêt représente une part significative de la surface des zones de plateau ; elle est un peu plus discrète dans le Barrois Vallée ainsi que dans le Bassigny, où les surfaces agricoles sont les plus importantes.

La forêt et l'espace agricole assurent une occupation presque complète du territoire du Pays, où les friches sont presque totalement absentes.

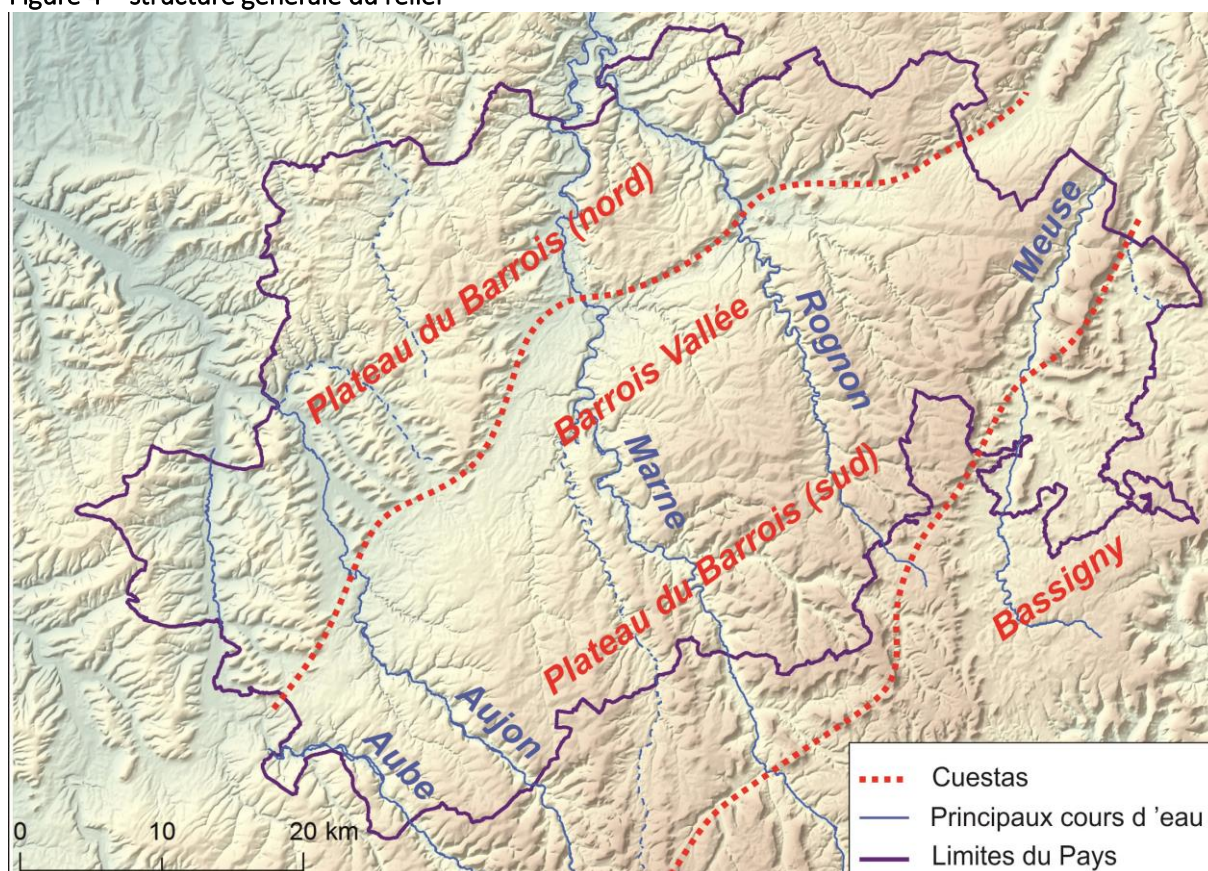
Les espaces de friche sont surtout présents au niveau du coteau surplombant le Barrois Vallée, et secondairement dans les parties étroites de certaines vallées, à commencer par la haute vallée du Rognon.

Atout : absence de friches, paysages ouverts et relativement stables

faiblesses : des forêts peu exploitées qui diminuent le potentiel général de valorisation du territoire.

d) Vallées et plateaux, des éléments structurants

Figure 4 – structure générale du relief



Le rapport d'évaluation développait, dans le chapitre consacré au portrait de territoire, les aspects associés aux particularités du relief, qui structure le Pays dans un croisement de vallées et de plateaux aux orientations contraires.

Le relief du Pays de Chaumont s'inscrit dans le système des cuestas caractéristique de l'est du Bassin parisien. Celles-ci sont orientés du sud-ouest au nord-est et délimitent les régions naturelles du Pays : Barrois, Bassigny.

Les vallées sont orientées dans un sens contraire aux cuestas, les principales d'entre elles (Aube et Aujon, Marne et Rognon, Meuse) courant du sud vers le nord.

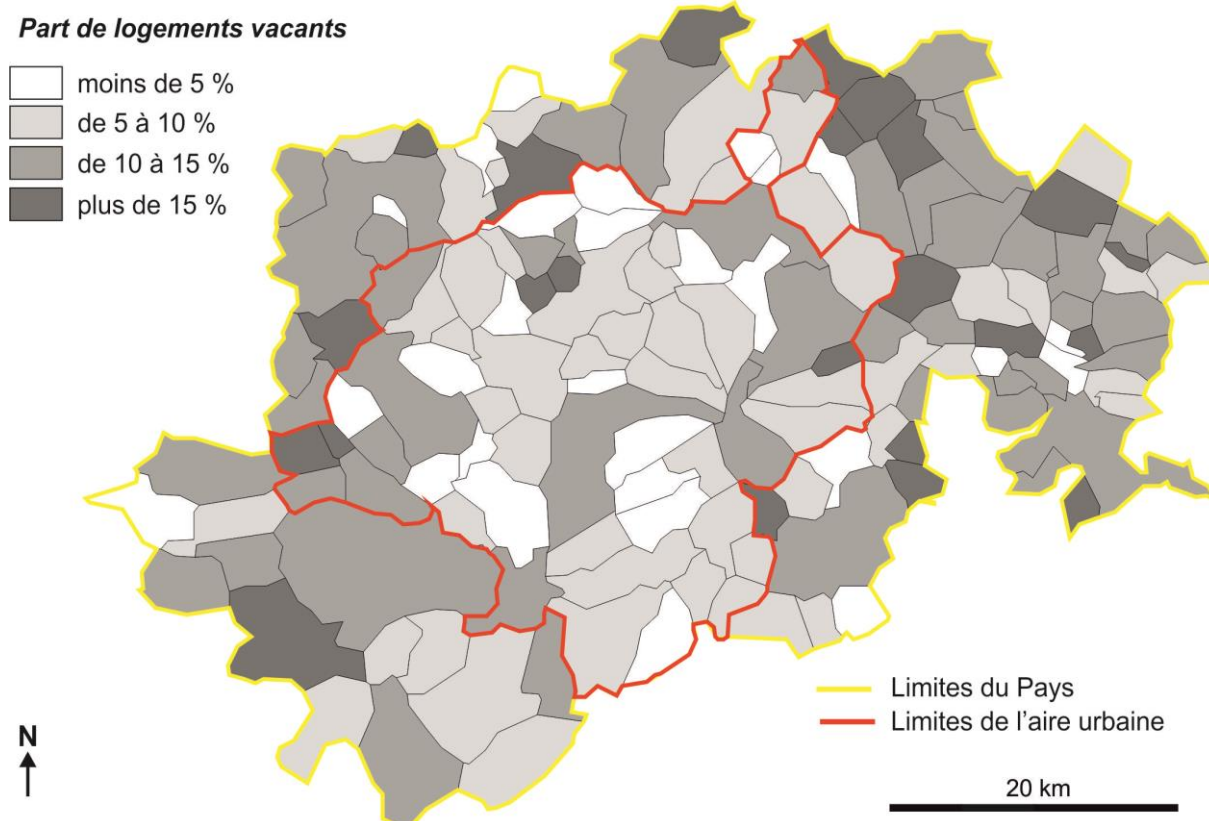
Atout : une organisation du relief qui tend à faciliter une structuration simple du territoire

Faiblesse : absence d'identité paysagère caractéristique du Pays de Chaumont ;

Ponctuellement, certaines vallées plus encaissées représentent des facteurs limitants pour les communications.

e) Le problème de la désaffectation (friches et logements vacants) : à relativiser

Figure 5 – La part communale des logements vacants



En ce qui concerne la désaffectation de l'habitat, le phénomène des logements vacants s'observe surtout dans les périphéries du Pays (ouest et nord-est avant tout), au sein desquelles plusieurs communes dépassent le seuil de 15 % de logements vacants.

Atout : de nombreux logements potentiellement disponibles

Faiblesse : des difficultés de maintien en bon état des cœurs de village.

L'enjeu de l'occupation de l'espace : synthèse

L'occupation de l'espace dans le Pays de Chaumont présente des formes relativement simples, partagées en presque totalité entre forêts, espaces agricoles et urbanisation. L'ensemble apparaît relativement fonctionnel, et les paysages sont globalement stables et entretenus.

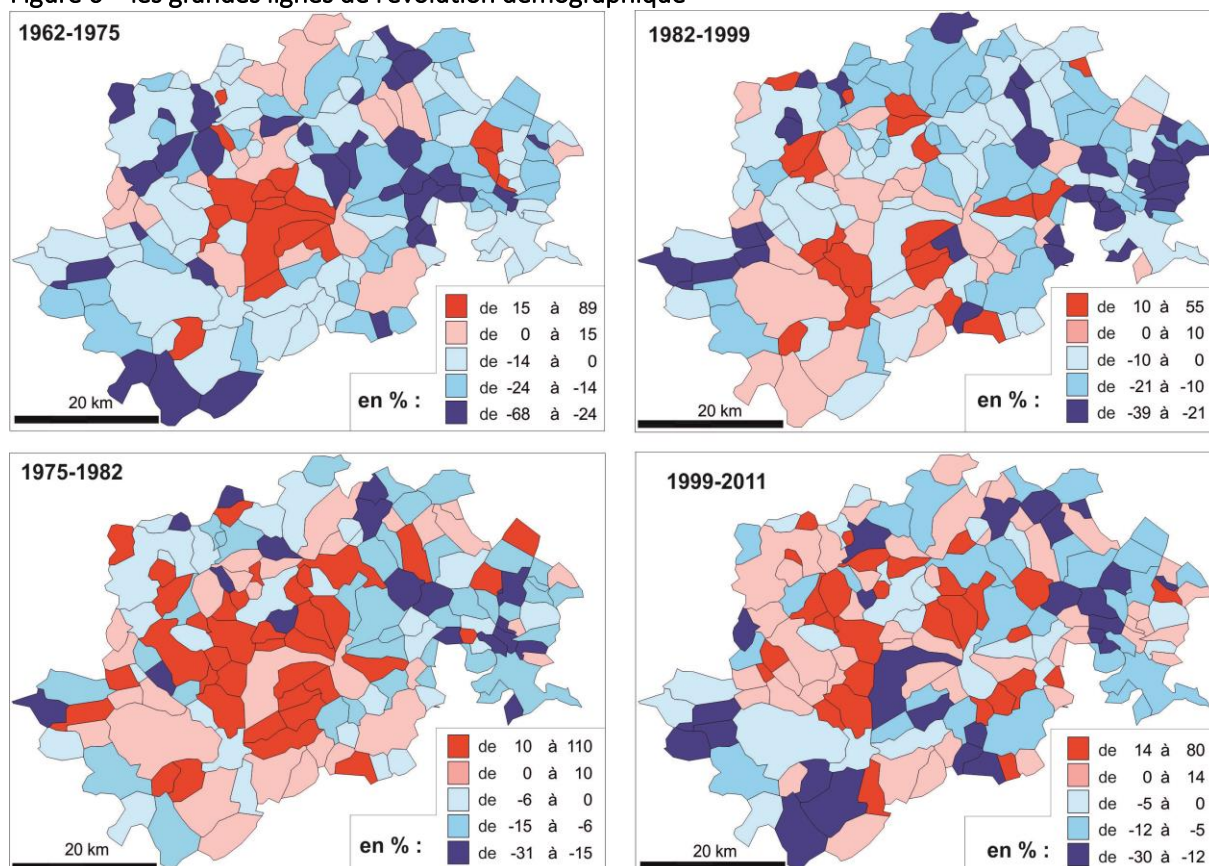
Le territoire obéit à la fois à des lignes de force claires qui guident son organisation, ainsi qu'à une répartition de la population alliant centralisation et diffusion.

Atouts	Faiblesses
une organisation relativement simple et concentrique, avec une colonne vertébrale centrale	des marges faiblement peuplées et un éloignement global des zones de concentration urbaine
un territoire occupé, malgré les densités de population relativement faibles	une dispersion qui rend plus difficile la desserte de la population
Un patrimoine bâti relativement riche (églises, lavoirs...)	absence d'identité paysagère caractéristique du Pays de Chaumont ;
absence de friches, paysages ouverts et relativement stables	Ponctuellement, certaines vallées plus encaissées représentent des facteurs limitants pour les communications.
une organisation du relief qui tend à faciliter une structuration simple du territoire	des difficultés de maintien en bon état des cœurs de village.
de nombreux logements potentiellement disponibles	

2/ L'enjeu du déclin démographique : une lecture urbain / rural dépassée

a) Evolution de la population par périodes successives

Figure 6 – les grandes lignes de l'évolution démographique



A l'échelle du Pays, ce déclin démographique est observé depuis le recensement de 1982. Lors des périodes précédentes, la croissance de la ville de Chaumont et de son espace périurbain compensait la décroissance des communes rurales isolées.

Si, jusque dans les années 1990, une opposition persiste entre une aire urbaine chaumontaise globalement croissante et des périphéries globalement décroissantes, les cartes se complexifient sensiblement pour les deux dernières décennies, et les communes en croissance changent d'une période à l'autre.

Il est intéressant de noter, d'un point de vue démographique, une différence de comportement assez nette entre la ville de Chaumont et l'ensemble des autres communes. Au cours des vingt dernières années, le chef-lieu du Pays a ainsi absorbé l'essentiel du déclin démographique global du territoire, l'ensemble des autres communes étant à peu près stabilisé depuis 1990. Les cartes réalisées sur la figure 3 rendent compte de cette évolution.

Atouts : un déclin démographique qui tend, globalement, à diminuer ;

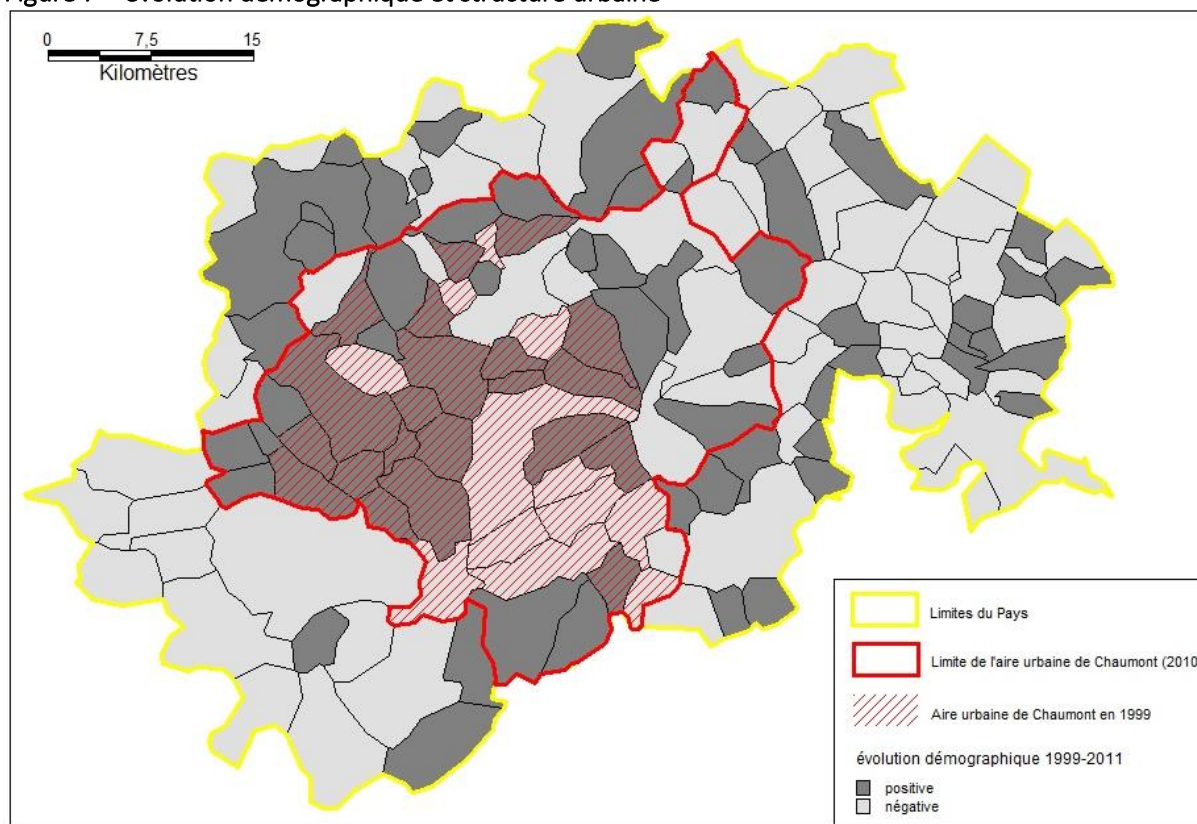
Les points de croissance se diffusent à nouveau dans le Pays

Faiblesses : les communes en déclin démographique sont encore nombreuses ;

La ville-centre perd des habitants ; le Pays, dans son ensemble, perd des habitants.

b) Une lecture des évolutions démographiques au prisme des rapports centres / périphéries

Figure 7 – évolution démographique et structure urbaine



Ne parvenant plus à retenir la population, la ville de Chaumont n'a plus un sort différencié du territoire rural qui l'entourne.

A l'échelle de l'aire urbaine, il est intéressant de constater que les 65 communes qui la composent (et qui rassemble environ les deux tiers de la population du Pays) ont perdu des habitants dans les mêmes proportions que le Pays dans son ensemble entre 2006 et 2011 (-3 %). Il nous semble par ailleurs que les éléments structurels conduisant à ce déclin démographique sont sensiblement les mêmes à l'échelle de Chaumont et de son espace rural. De ce point de vue, on pourrait parler d'une certaine manière d'une « ruralisation » de la ville de Chaumont. L'ensemble du Pays se retrouverait dans un statut unique de marge territoriale, angle mort entre le grand quart nord-est et le grand Bassin parisien.

Il est intéressant de constater, en outre, que presque tous les bourgs-centres du territoire, ainsi que la ville-même de Chaumont, perdent des habitants au cours de la période récente. Les communes « gagnantes » sont donc avant tout des petits villages.

Atouts : une reprise démographique dans certaines petites communes rurales

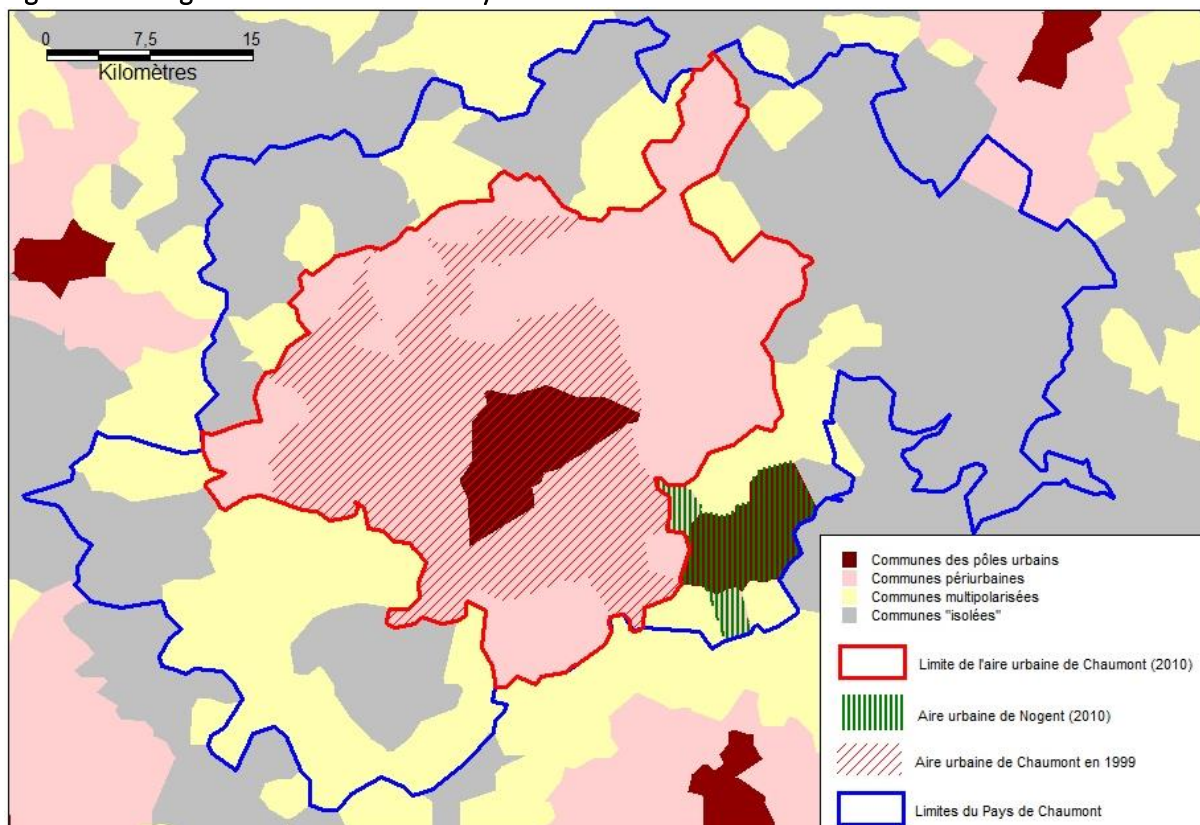
Faiblesses : une ville-centre peu dynamique ;

Des bourgs-centres faiblement attractifs.

3/ L'enjeu du développement urbain

a) La croissance de l'aire urbaine de Chaumont : vers une « urbanisation diffuse » généralisée ?

Figure 8 – zonage en aires urbaines du Pays de Chaumont



La majorité des communes du Pays de Chaumont appartiennent désormais à une aire urbaine ou à un espace multipolarisé.

L'aire urbaine de Chaumont a considérablement accru son périmètre entre 1999 et 2010, passant de 33 à 65 communes.

Le pôle de Nogent se maintient.

Dans l'ensemble, la croissance urbaine concerne avant tout le nord-est de l'agglomération chaumontaise.

Au nord-est la petite aire urbaine de Neufchâteau exerce une certaine influence sur le Pays, mais qui reste modérée. Une seule commune a été référencée dans la couronne périurbaine de la sous-préfecture vosgienne.

Le Pays compte une certaine fréquence de communes multipolarisées en périphérie de l'aire urbaine, celles-ci étant beaucoup moins fréquentes à l'est du Pays.

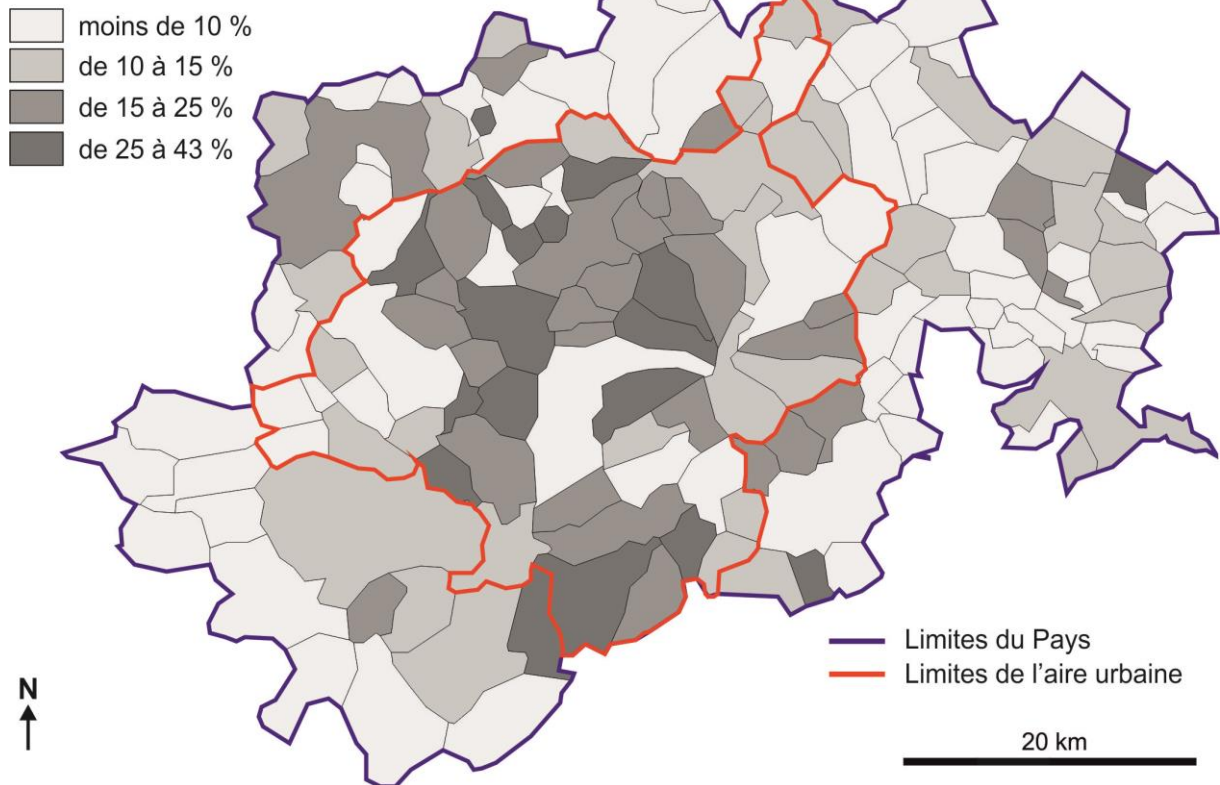
Atouts : le Pays apparaît de mieux en mieux structuré autour de sa ville-centre.

Faiblesses : la partie est du Pays reste faiblement intégrée à une dynamique territoriale à l'échelle du Pays.

b) Part des logements construits après 1990

Figure 9 – carte de la part des logements construits après 1990

**Part des logements construits
entre 1990 et 2011**



La carte de la part des logements construits après 1990 montre bien les formes du développement périurbain ; la majorité des communes dans lesquelles plus de 20 % de logements récents sont ainsi comptabilisés appartiennent à l'aire urbaine de Chaumont. Secondairement, en dehors de cette aire urbaine, l'ouest apparaît légèrement plus dynamique que l'est, à l'exception notable de quelques communes autour de Bourmont/Illoud : un « effet Bongrain » ?

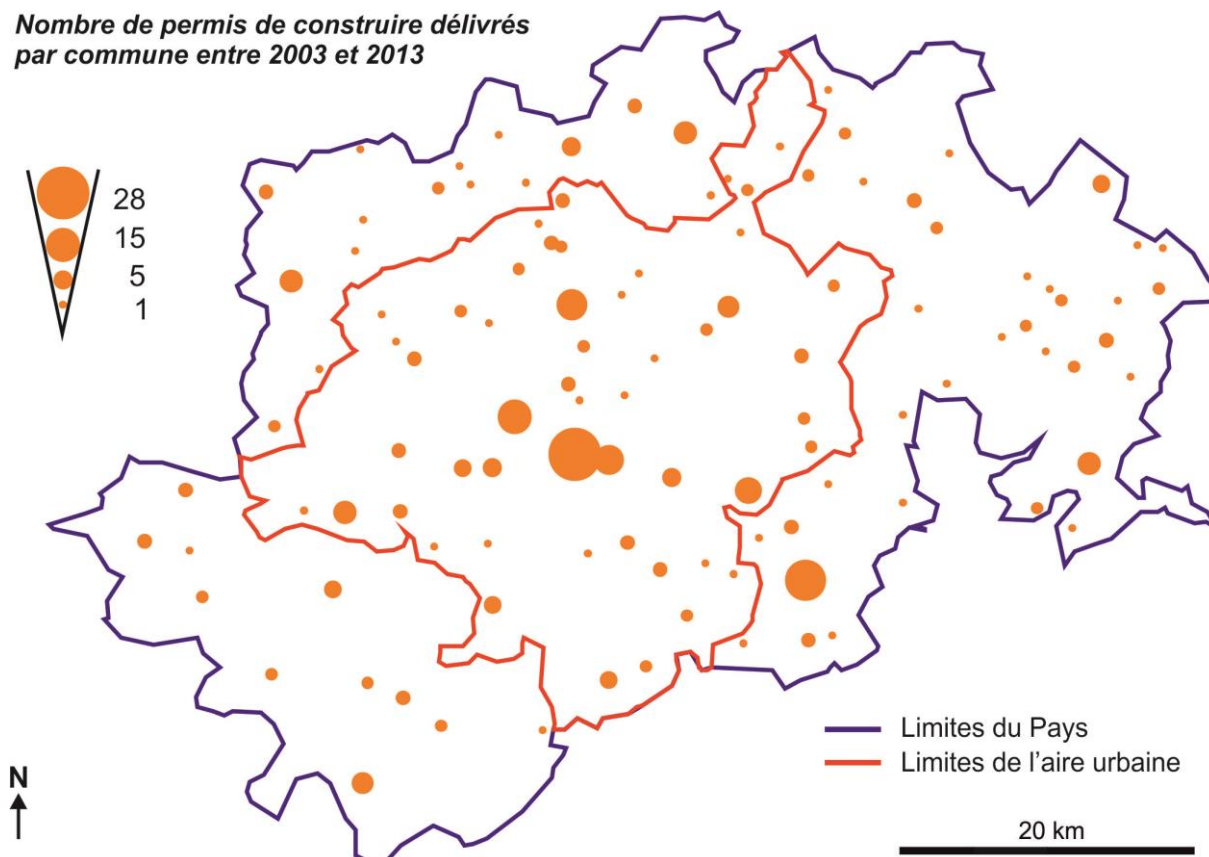
Atouts : un certain dynamisme périurbain autour de la ville-centre ; une relative préservation des villages périphériques.

Faiblesses : de nombreuses constructions se sont produites en l'absence de documents d'urbanisme.

- c) Une autre approche du développement de l'urbanisation : la localisation des permis de construire

Figure 10 – localisation des permis de construire délivrés entre 2003 et 2013

Nombre de permis de construire délivrés par commune entre 2003 et 2013



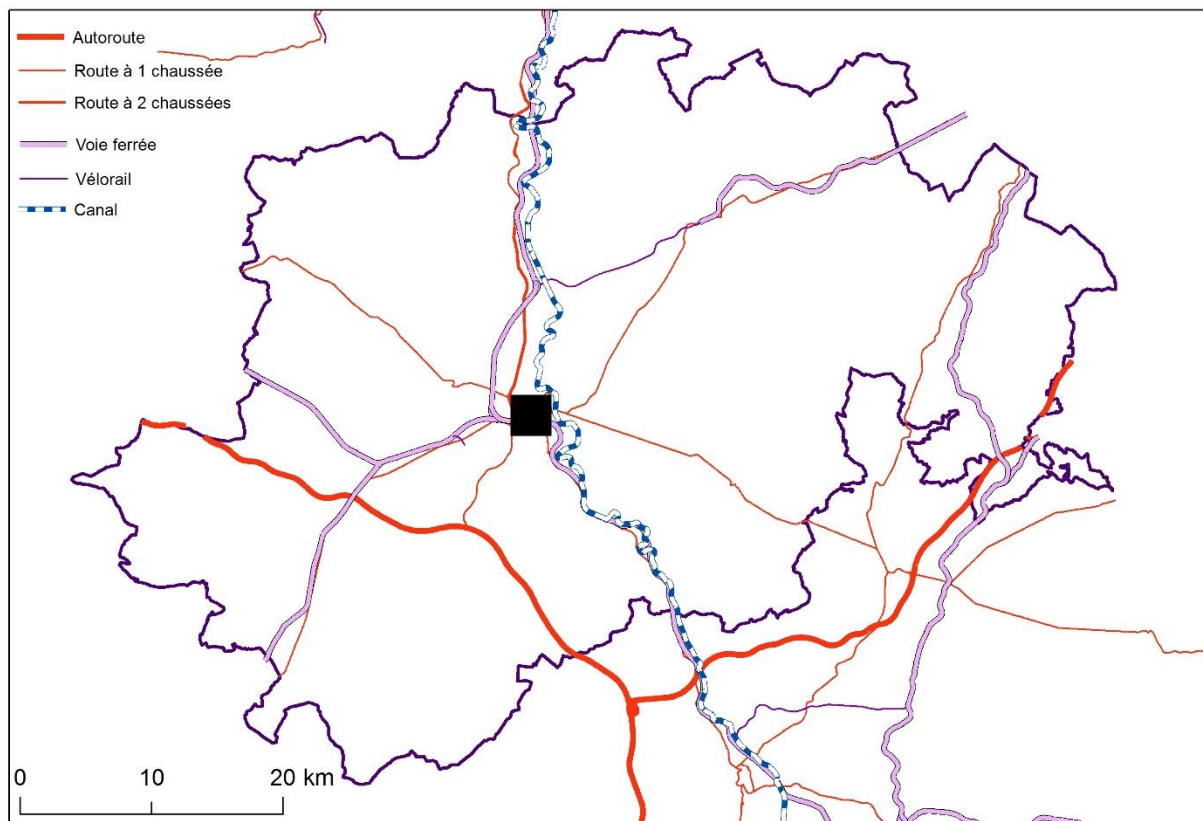
La répartition des permis de construire ne donne pas de résultat géographique évident. On peut éventuellement distinguer, outre la surreprésentation relative des deux villes, des autorisations plus fréquentes sur les axes Chaumont-Nogent, Chaumont-Froncles et Chaumont-Châteauvillain, soit une forme de Y renversé.

Dans l'ensemble, le nombre de permis de construire délivrés dans le Pays sur la période 2003-2013 est relativement faible (316 au total). Au titre de cette période, la Haute-Marne est d'ailleurs le quatrième département de France par la faiblesse numérique du nombre de permis délivrés, après le Territoire de Belfort, Paris et la Lozère.

Atout : une politique d'attribution qui tend à renforcer la « colonne vertébrale » du Pays.

d) L'effet structurant des axes de communication

Figure 11 – organisation des axes de communication



L'organisation historique du réseau routier (et, dans une moindre mesure, ferroviaire) se dessine en étoile autour de Chaumont. On retrouve, dans les axes principaux, les contingences du relief :

- La vallée de la Marne supporte l'axe principal (nord-sud), avec une route aujourd'hui doublée en voie rapide dans sa partie nord, d'une ligne ferroviaire à double voie ainsi que du canal entre Bourgogne et Champagne ;
- Le « Barrois vallée » supporte un autre axe, comportant lui aussi un axe routier structurant et une voie ferrée (aujourd'hui désaffectée dans sa partie est, tandis que la partie ouest rejoint la vallée de l'Aube en direction de Paris) ; c'est dans cet espace que, au sud de Chaumont, le barreau de liaison à l'autoroute a été tracé ;
- Un autre axe structurant traverse obliquement les plateaux, franchissant les cuestas à Euffigneix et à Montigny-le-Roi.

Les axes traditionnels de communication ne passant pas par Chaumont suivent les vallées de l'Aube et de la Meuse. Ces deux vallées apparaissent plutôt mal reliées à la ville-centre, et pour les quelques dizaines de communes du Pays qui s'y trouvent, la question de l'efficacité de leur intégration territoriale est posée.

Une nouvelle donne autoroutière davantage tournée vers Langres

Cette organisation traditionnelle en étoile a été doublée, à partir de 1978, par le réseau autoroutier qui, lui, passe sur les plateaux en s'affranchissant des contingences du relief, tant des vallées que de la succession des cuestas. Ce « Y » autoroutier, aboutissant au « soleil de Langres », au sud du Pays, conduit à déplacer une certaine partie de la convergence des flux vers le sud.

Atouts : un maillage clair et performant, en étoile, au départ de Chaumont ;

Des vitesses de déplacement relativement rapides sur les grands axes (routes « roulantes ») ;

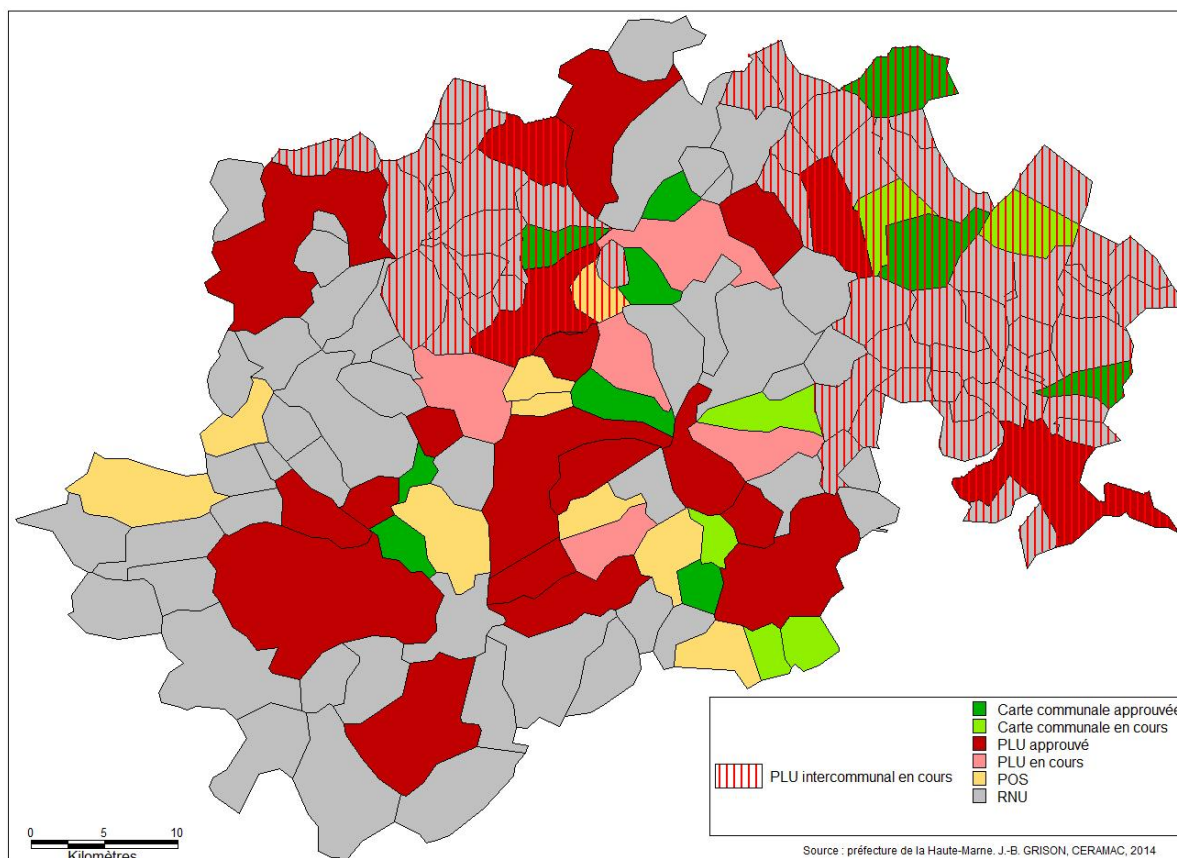
Proximité autoroutière

Faiblesses : communications plus difficiles avec la vallée de la Meuse ;

Réseau ferroviaire en mauvais état.

e) L'état des lieux des documents d'urbanisme

Figure 12 – Documents d'urbanisme par commune



La présence d'un document d'urbanisme dans une commune traduit, en principe, le souci de son exécutif porté sur la gestion de l'occupation du sol, et permet notamment de planifier et d'encadrer les espaces dédiés à l'extension de l'espace bâti. Inversement, l'urbanisation ne peut s'étendre substantiellement qu'en présence d'un tel document.

On peut, par conséquent, considérer que la présence d'un POS (outil en vigueur avant 2001), d'un PLU ou d'une carte communale traduit :

- Soit l'existence d'une relative pression urbaine qui nécessite son contrôle ;
- Soit une stratégie de planification ou des projets d'extension (lotissements, zones d'activités) émanant de l'exécutif local.

En 2014, d'après les données transmises par les services préfectoraux, seules 39 communes sont déjà dotées d'un outil de planification urbaine ; 11 autres sont en cours de préparation d'un document. Cela signifie qu'au total, plus des deux tiers des municipalités sont encore soumise au RNU, qui ne permet pas d'extension urbaine planifiée. Ce constat est peu surprenant, compte-tenu des faibles densités, de la faible attractivité et de la faible pression foncière observées dans le Pays.

En matière de répartition géographique, on relèvera sans surprise que l'axe central Froncles-Chaumont-Nogent est mieux doté que les marges orientales et occidentales.

Il faut enfin noter que deux des six intercommunalités (Bologne-Vignory-Froncles et Bourmont-Brevannes-Saint-Blin) sont actuellement en train de préparer un PLU intercommunal, démarche

minoritaire qui traduit le transfert de la compétence urbanisme, et représente un signe d'intégration intercommunale plus avancée. Cet aspect est notamment remarquable dans le cas de la vaste intercommunalité de l'est du Pays, qui n'a été créée qu'en 2013 sur un périmètre peu concerné par l'extension urbaine.

Atouts : une nette progression de la mise en œuvre de PLU ces dernières années ;
Deux PLUI en cours pour six intercommunalités, dans des communes où la préexistence de documents est très minoritaire.

Faiblesses : certaines marges sont encore faiblement dotées (mais existe-t-il réellement un besoin ?)

Synthèse : enjeu du développement urbain

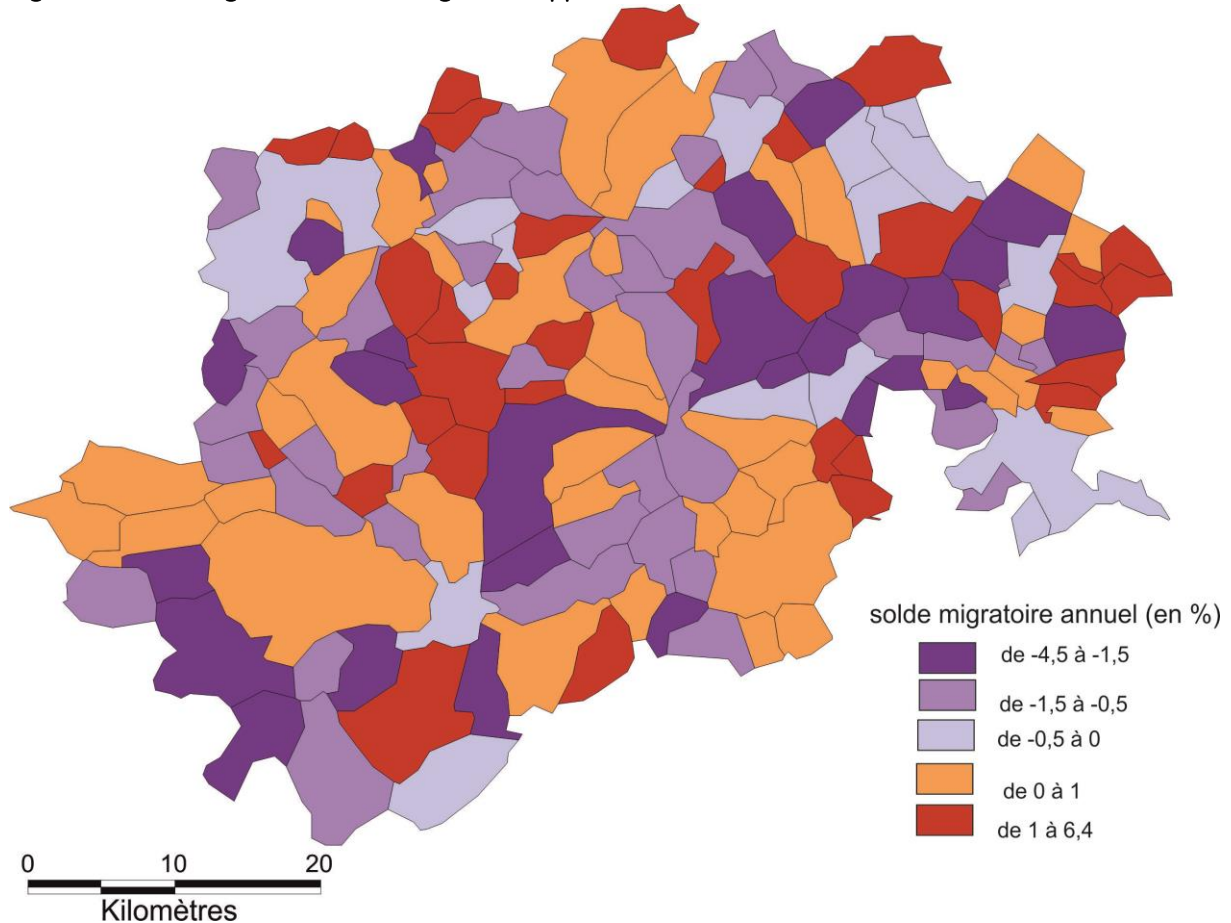
Le développement urbain suit l'organisation générale du Pays, et tend à un renforcement de sa « colonne vertébrale ».

La partie orientale, dans l'ensemble plus à l'écart des influences urbaines, tend à se structurer dans une relative indépendance vis-à-vis de la ville-centre, notamment autour de l'axe Langres-Neufchâteau correspondant à la vallée de la Meuse.

4/ L'enjeu de l'attractivité territoriale

a) Les inégalités du solde migratoire apparent

Figure 13 – Les inégalités du solde migratoire apparent



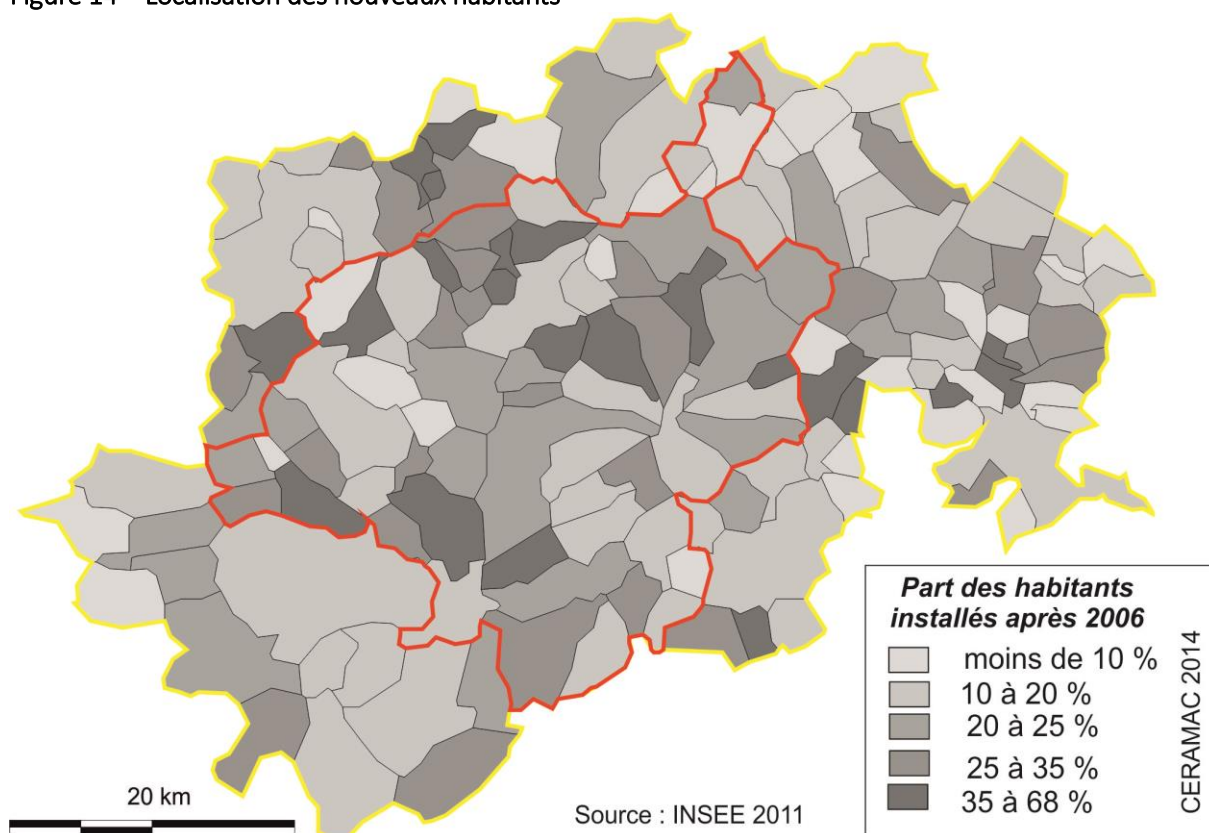
Le solde migratoire apparent par commune, qui correspond à la différence entre les entrées et les sorties (ou, plus précisément, à la différence entre solde naturel et évolution démographique générale), laisse apparaître au premier abord une forte hétérogénéité du territoire. A l'image des tendances démographiques, on peut dire qu'il n'y a plus, au début du XXI^e siècle, d'écart fondamental entre les grands secteurs du Pays, même si la part de communes globalement attractives est un peu plus importante dans le périmètre de l'aire urbaine de Chaumont.

Atouts : il y a des communes attractives dans toutes les parties du Pays, dans et hors aire urbaine ;
Si la ville de Chaumont connaît une balance nettement négative, plusieurs bourgs-centre ont un solde migratoire favorable.

Faiblesses : le solde migratoire est globalement négatif à l'échelle du Pays
La ville de Chaumont, principale commune, n'est pas attractive.

b) La localisation des nouveaux habitants

Figure 14 – Localisation des nouveaux habitants



La carte de la localisation des nouveaux habitants montre que les communes les plus attractives sont globalement celles de la périphérie de l'aire urbaine de Chaumont. On peut y lire un phénomène classique de périurbanisation associé à la ville moyenne. Ces communes débordent l'aire urbaine au nord (vallée de la Marne autour de Vignory) et à l'est (dynamisme de l'entreprise Bongrain ?).

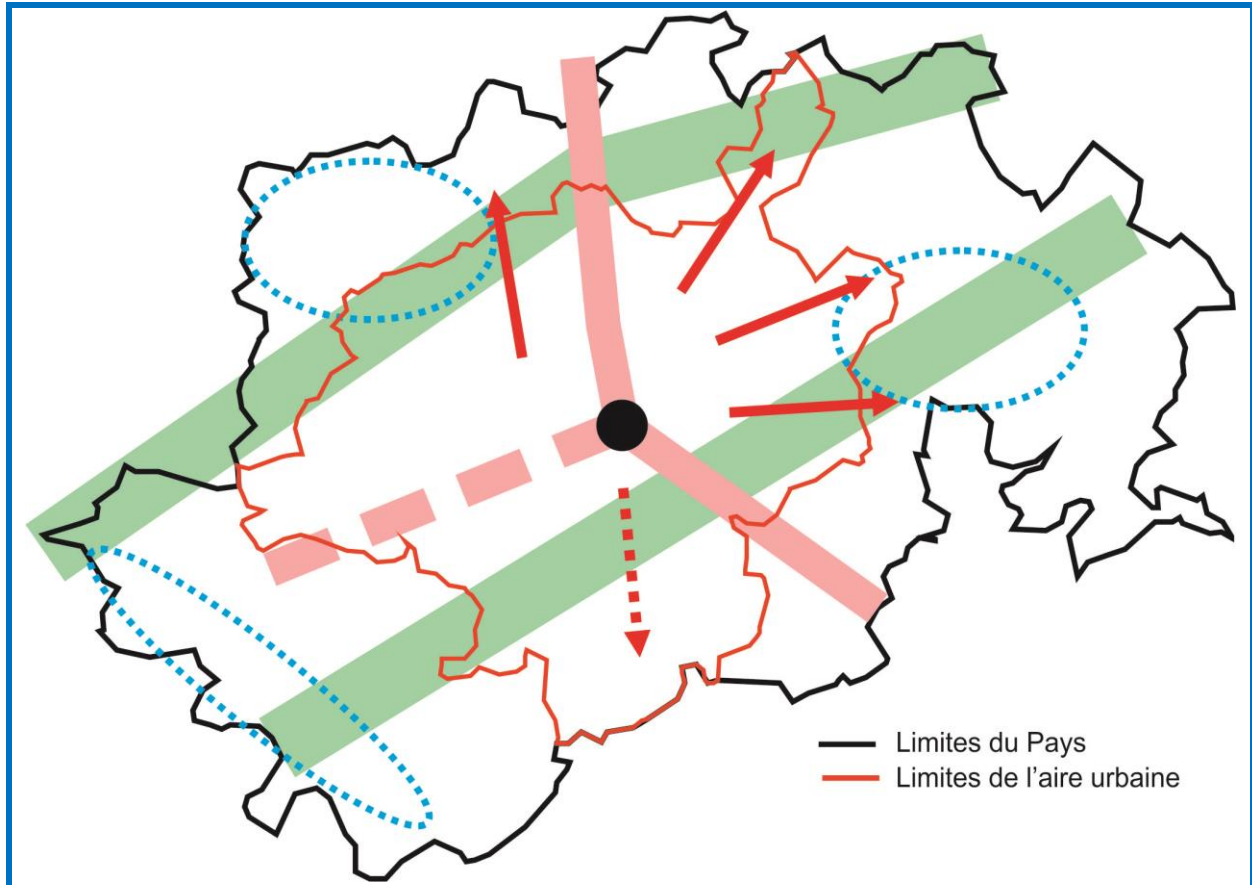
Atouts : une certaine attractivité des communes de l'aire urbaine, ainsi que de quelques pôles périphériques (Froncles, Bourmont)

Faiblesses : peu de renouvellement de la population dans les marges sud-ouest et nord-est du Pays.

Synthèse du premier défi : le développement territorial

Lecture spatiale

Figure 15 – Le développement territorial



A retenir

- Une opposition fonctionnelle centre-périphérie marquée, mais qui ne préjuge pas totalement des dynamiques territoriales, et notamment démographiques
- Des lignes de force au sein du territoire, qui en guident l'organisation : axes au départ de Chaumont, lignes des plateaux, vallée de la Meuse
- Une force d'organisation territoriale croissante de la part de Chaumont
- Un Pays habité, mais des densités de population globalement faibles.

Atouts / Faiblesses

Atouts	Faiblesses
<p>une organisation relativement simple et concentrique, avec une colonne vertébrale centrale</p> <p>un territoire occupé, malgré les densités de population relativement faibles</p> <p>Un patrimoine bâti relativement riche (églises, lavoirs...)</p> <p>absence de friches, paysages ouverts et relativement stables</p> <p>une organisation du relief qui tend à faciliter une structuration simple du territoire</p> <p>de nombreux logements potentiellement disponibles</p>	<p>des marges faiblement peuplées et un éloignement global des zones de concentration urbaine</p> <p>une dispersion qui rend plus difficile la desserte de la population</p> <p>absence d'identité paysagère caractéristique du Pays de Chaumont ;</p> <p>Ponctuellement, certaines vallées plus encaissées représentent des facteurs limitants pour les communications.</p> <p>des difficultés de maintien en bon état des cœurs de village.</p>
<p>Atouts : un déclin démographique qui tend, globalement, à diminuer ;</p> <p>Les points de croissance se diffusent à nouveau dans le Pays</p> <p>Atouts : une reprise démographiques dans certaines petites communes rurales</p>	<p>Faiblesses : les communes en déclin démographique sont encore nombreuses ;</p> <p>La ville-centre perd des habitants ; le Pays, dans son ensemble, perd des habitants.</p> <p>Faiblesses : une ville-centre peu dynamique ;</p> <p>Des bourgs-centres faiblement attractifs.</p>
<p>Atouts : le Pays apparaît de mieux en mieux structuré autour de sa ville-centre.</p> <p>Atouts : un certain dynamisme périurbain autour de la ville-centre ; une relative préservation des villages périphériques.</p> <p>Atout : une politique d'attribution qui tend à renforcer la « colonne vertébrale » du Pays.</p> <p>Atouts : un maillage clair et performant, en étoile, au départ de Chaumont ;</p> <p>Des vitesses de déplacement relativement rapides sur les grands axes (routes « roulantes ») ;</p> <p>Proximité autoroutière Atouts : une nette progression de la mise en œuvre de PLU ces dernières années ;</p> <p>Deux PLUI en cours pour six intercommunalités, dans des communes où la préexistence de documents est très minoritaire.</p>	<p>Faiblesses : la partie est du Pays reste faiblement intégrée à une dynamique territoriale à l'échelle du Pays.</p> <p>Faiblesses : de nombreuses constructions se sont produites en l'absence de documents d'urbanisme.</p> <p>Faiblesses : communications plus difficiles avec la vallée de la Meuse ;</p> <p>Réseau ferroviaire en mauvais état.</p> <p>Faiblesses : certaines marges sont encore faiblement dotées (mais existe-t-il réellement un besoin ?)</p>
<p>Atouts : il y a des communes attractives dans toutes les parties du Pays, dans et hors aire urbaine ;</p> <p>Si la ville de Chaumont connaît une balance nettement négative, plusieurs bourgs-centre ont un solde migratoire favorable.</p>	<p>Faiblesses : le solde migratoire est globalement négatif à l'échelle du Pays</p> <p>La ville de Chaumont, principale commune, n'est pas attractive.</p>

Deuxième défi

La proximité

Les enjeux liés à la proximité sont très liés les uns aux autres. Nous pouvons ainsi associer les thématiques du vieillissement de la population à celles de la santé, des services, et de la mobilité quotidienne.

La question de proximité fait d'abord appel à des notions d'accessibilité, et donc de mobilité. A l'échelle d'un Pays, ces enjeux de proximité s'adressent en premier lieu aux habitants les moins mobiles. La prise en compte du vieillissement de la population, ou plus exactement de l'indice de vieillissement des communes, permet de prendre la mesure des parties du Pays où l'enjeu de l'économie résidentielle et des services locaux, qui concernent particulièrement ces tranches âgées de la population, est le plus prégnant.

L'accès aux services toutes catégories confondues, et plus spécialement aux services de santé pour lesquels l'exigence de proximité est particulièrement sensible, doit être questionné.

Enfin, l'accessibilité doit aussi interroger la qualité de l'offre de transports collectifs.

5/ L'enjeu du vieillissement

a) L'indice de vieillissement : un marqueur de la ruralité en accentuation

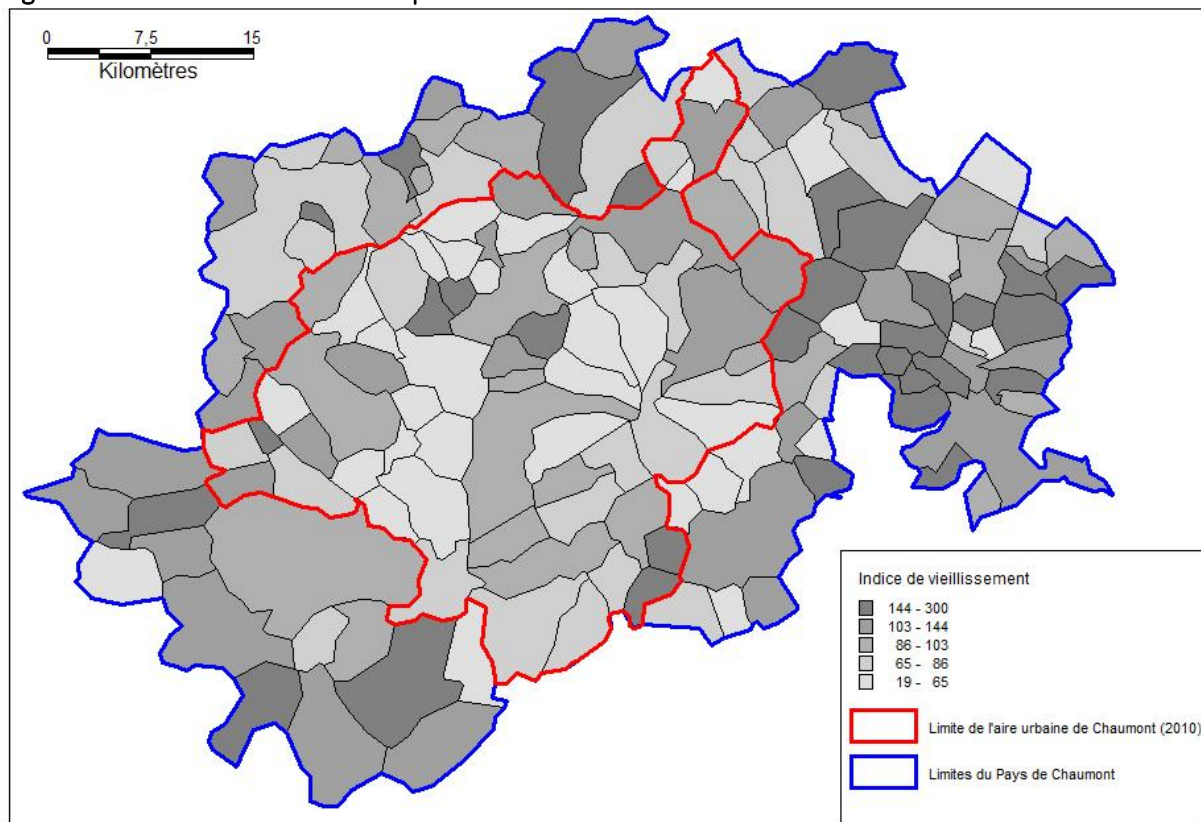
A l'échelle du Pays, la part des plus de 65 ans a dépassé la barre des 20 % en 2011 (20,2 %, contre 17,7 % en 1999, et 11,2 % en 1968).

La cartographie par commune de ce pourcentage indique sans surprise un clivage global entre l'aire urbaine (à commencer par les communes périurbaines proches) et l'espace rural isolé, surtout l'est et le sud-ouest du territoire.

L'indice de vieillissement (rapport entre la part des plus de 65 ans et celle des moins de vingt ans) accentue encore le clivage entre l'aire urbaine et les marges. Les villages de la couronne périurbaine de Chaumont se caractérisent quant à eux par leur jeunesse.

	1968	1975	1982	1990	1999	2011
Population	72 774	72 714	73 748	71 845	69 320	65 916
65 ans et +	8 164	9 775	9 748	10 884	12 258	13 305
Part 65 +	11,22 %	13,44 %	13,22 %	15,15 %	17,68 %	20,18 %

Figure 16 – Indice de vieillissement par commune



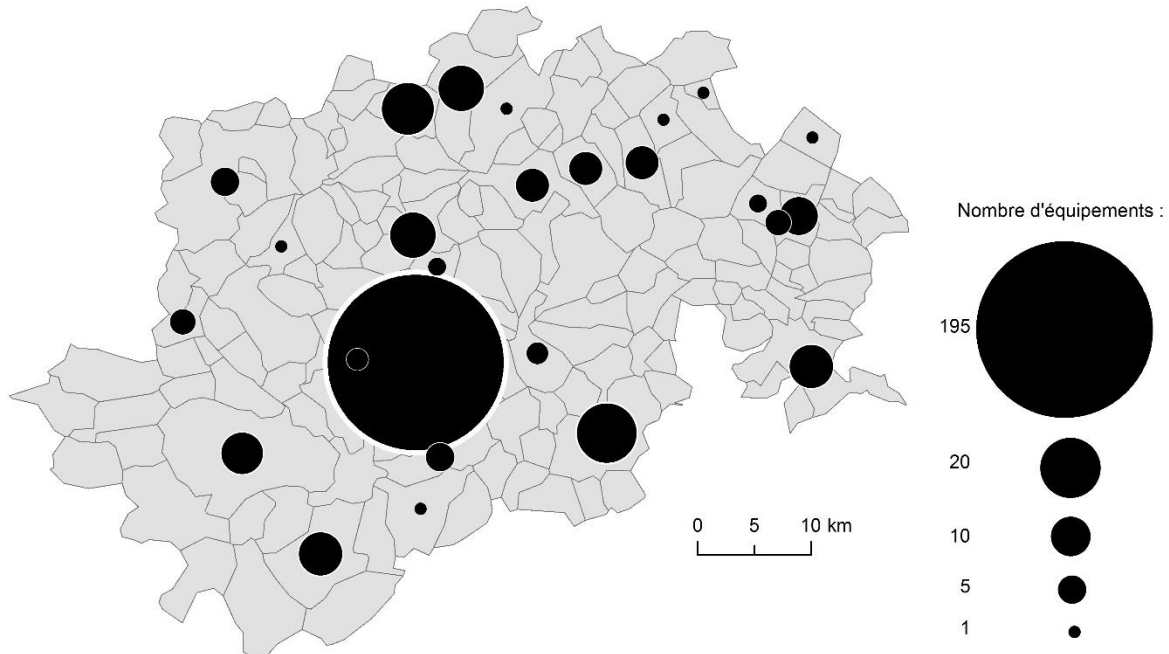
Atouts : une population plus jeunes dans l'ensemble de l'aire urbaine

Faiblesses : fort vieillissement de la population aux marges du Pays.

6/ L'enjeu de la santé

Evolution du niveau d'équipement et de sa répartition

Figure 17 – Répartition des équipements de santé



Source : INSEE 2013

Le niveau d'équipement du Pays de Chaumont en services de santé ne montre pas de surprise particulière. Le taux d'équipement du Pays pour 1000 habitants, dans l'ensemble, est plutôt favorable avec, à l'instar de nombreux territoires, une certaine inquiétude relative à la moyenne d'âge des praticiens. La centralité de Chaumont en la matière est très nette.

En matière de localisation, on peut relever des nuances entre :

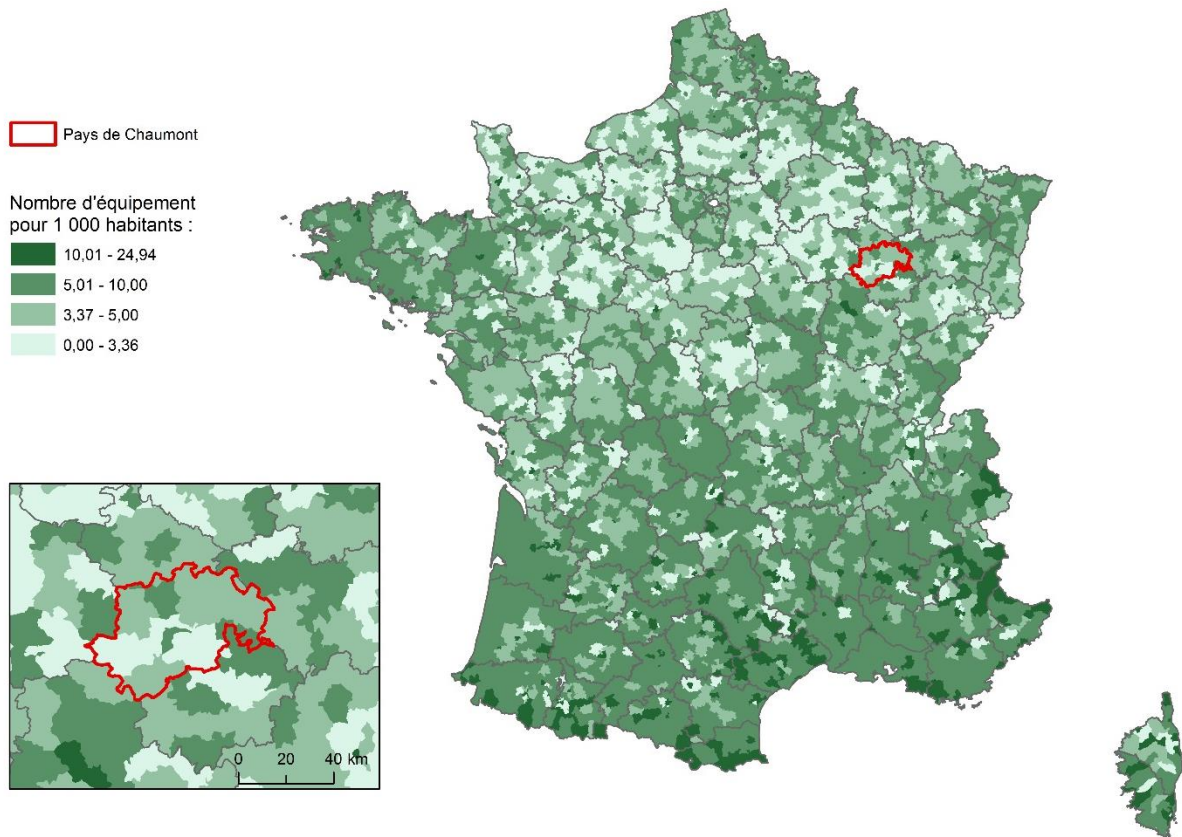
- le nord du Pays (vallée de la Marne en aval de Chaumont, vallée du Rognon à partir d'Andelot), où les professionnels de santé sont concentrés, presque exclusivement, dans les principaux bourgs (Bologne, Froncles, Doulaincourt, Andelot-Rimaucourt) ;
- Les autres périphéries (sud, est et ouest) où, si les principaux bourgs concentrent l'essentiel des services de santé, certains villages en accueillent aussi ponctuellement un ou deux. Cela est particulièrement vrai dans le secteur de Bourmont / Saint-Blin, avec quelques professionnels établis à Lafauche, Vesaigne-sous-Lafauche, Harréville-les-Chanteurs.

Au centre du Pays, on peut enfin souligner l'hégémonie de Chaumont sur le restant du territoire, dans la mesure où les gros villages périurbains proches (Chamarande-Choignes, Semoutiers-Montsaon) sont totalement dépourvus d'installation (une seule exception, à Villiers-le-Sec).

Atouts : une offre de soins relativement complète à Chaumont
Un bon maillage des bourgs-centre pour les soins élémentaires

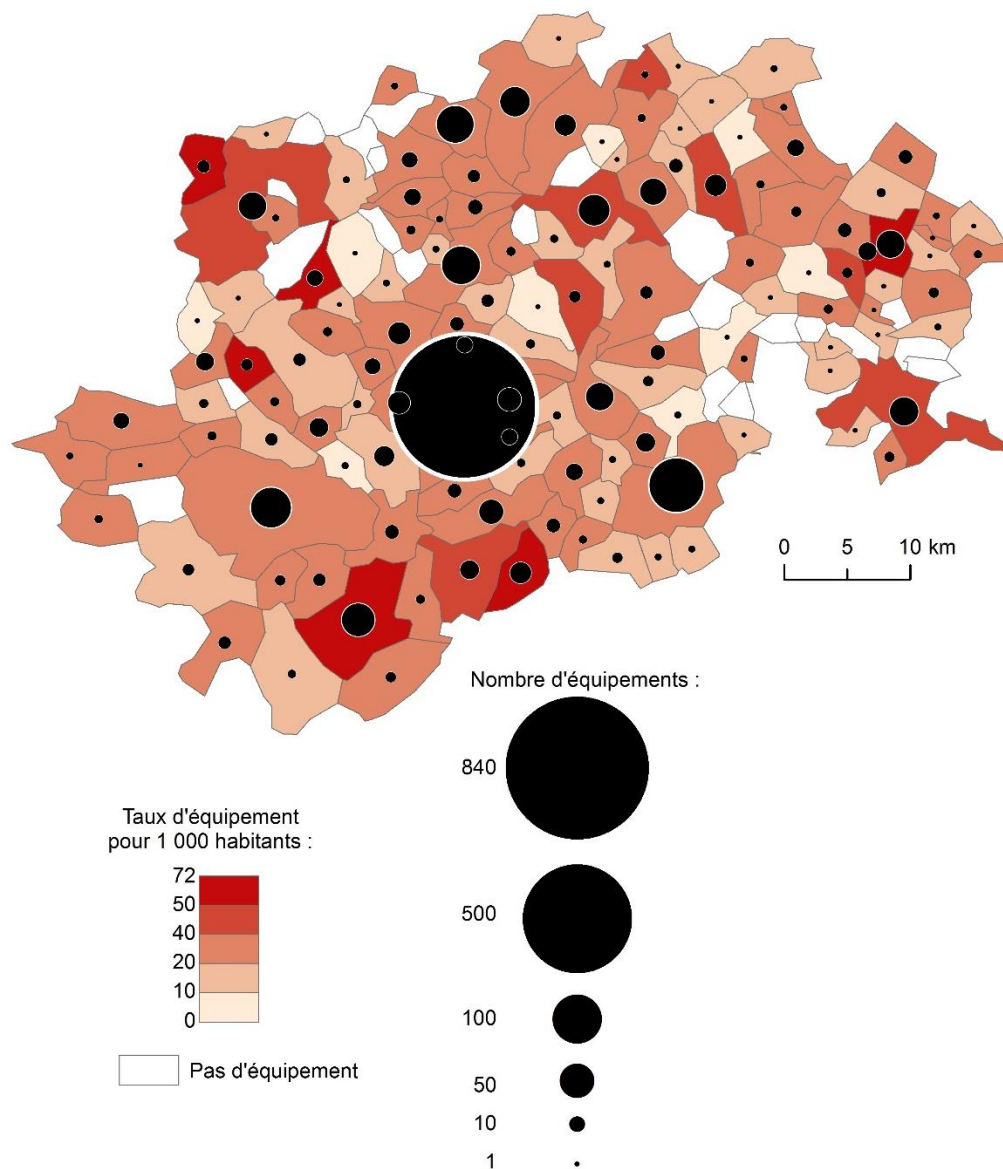
Faiblesses : des difficultés de renouvellement du personnel médical, qui font peser certaines inquiétudes sur l'avenir.

Figure 18 – taux d'équipements de santé en France et localisation du Pays de Chaumont



A l'échelle nationale, on constate que le Pays de Chaumont est dans une zone intermédiaire, entre une large moitié sud de la France où le taux d'équipement est plus important, et un grand Bassin parisien globalement sous doté en offre de soin.

Figure 19 – Équipements et services dans les communes du Pays de Chaumont



Le principal apport de la carte de répartition des équipements et services du Pays de Chaumont est la très forte polarisation de la ville-centre. Il y a cependant un assez bon maillage de bourgs-centres dans la plupart des périphéries. Au sud en particulier, la quasi-totalité des communes connaissent une présence de plusieurs équipements. Le centre-est est un peu moins desservi.

Atouts : une densité relativement élevée de bourgs-centre ;

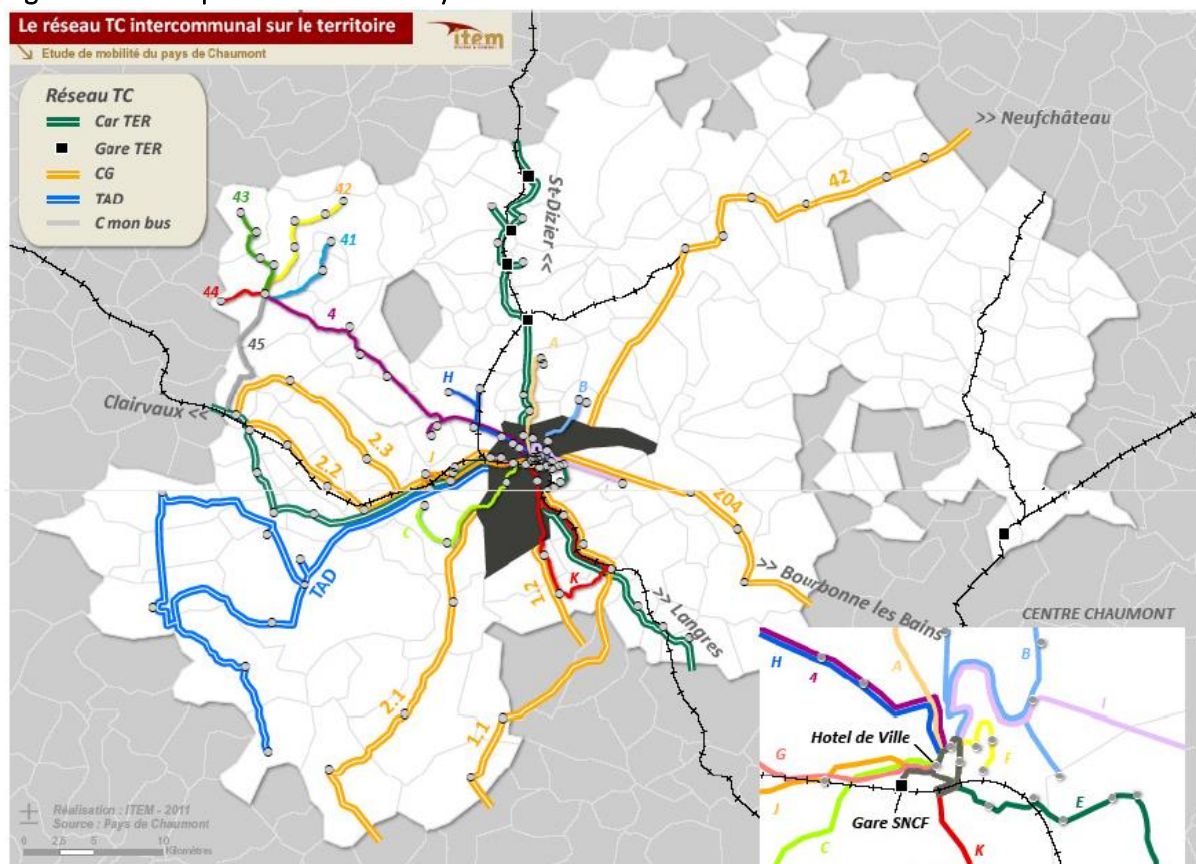
Une ville-centre efficacement équipée.

Faiblesses : une desserte moindre dans certaines communes à fort indice de vieillissement

8/ L'enjeu de la mobilité quotidienne

La structuration des transports collectifs

Figure 20 – Transports collectifs en Pays de Chaumont



A l'instar de nombreux espaces à dominante rurale, le Pays de Chaumont ne compte qu'une offre de transports collectifs limitée. Elle comprend :

- Une desserte ferroviaire, complétée par quelques cars SNCF
- Quelques lignes de transport collectif concentrées sur Chaumont
- Une offre de transport à la demande
- Des lignes de car départementales.

Atouts : relative bonne desserte des communes de la communauté d'agglomération de Chaumont, jusque dans les villages les plus éloignés (Curmont, Blaise...).

Faiblesses : fort déséquilibre est/ouest, l'est du Pays ne comprend quasiment aucune offre de transport collectif ;

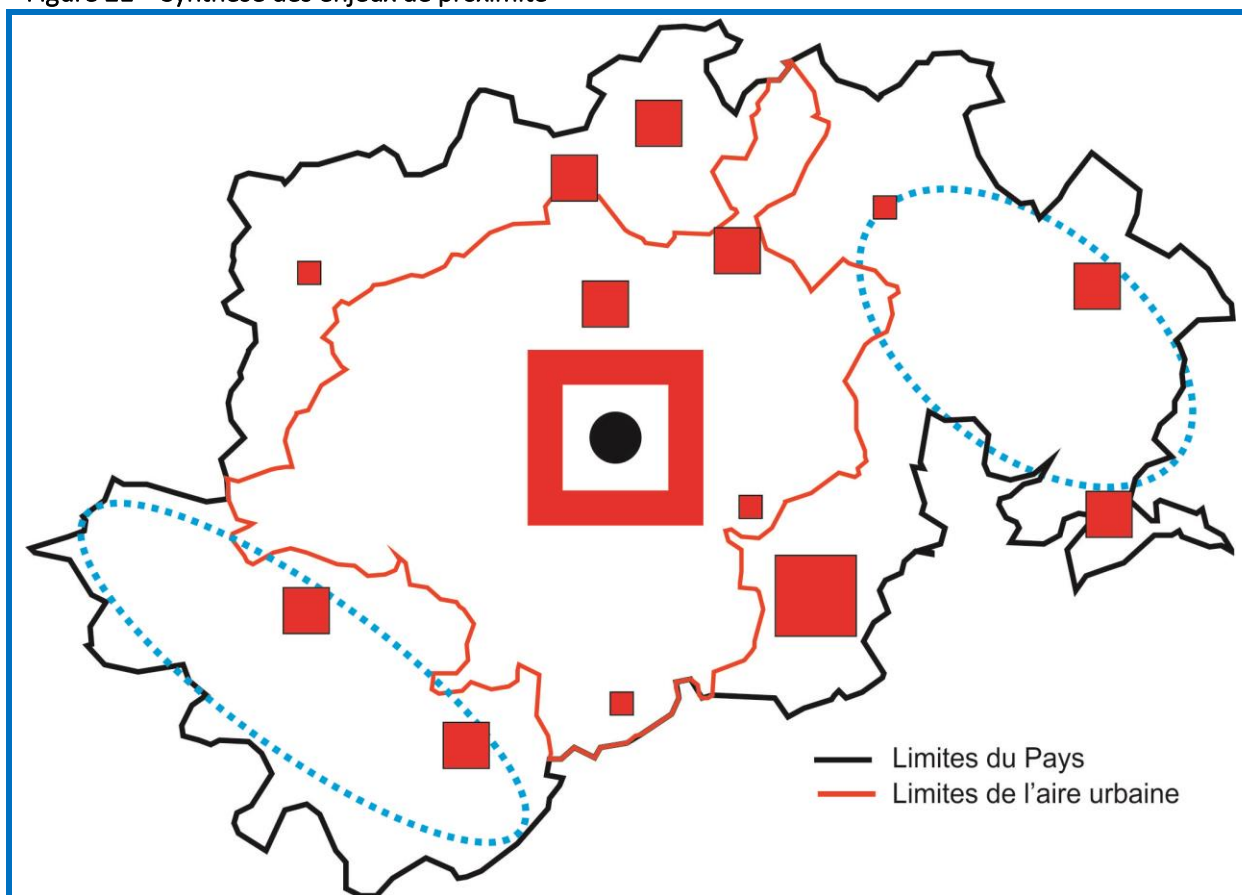
Incertitudes sur l'avenir de la desserte ferroviaire (peu d'arrêts locaux, aucune ligne électrifiée) ;

Faible desserte de Nogent, deuxième pôle du Pays.

Synthèse du deuxième défi : la proximité

Lecture spatiale

Figure 21 – Synthèse des enjeux de proximité



A retenir

- Une forte polarisation de Chaumont, mais moins prégnante sur l'est du Pays
- Un maillage de bourgs relativement performant
- Une offre de transports déséquilibrée

Atouts / faiblesses

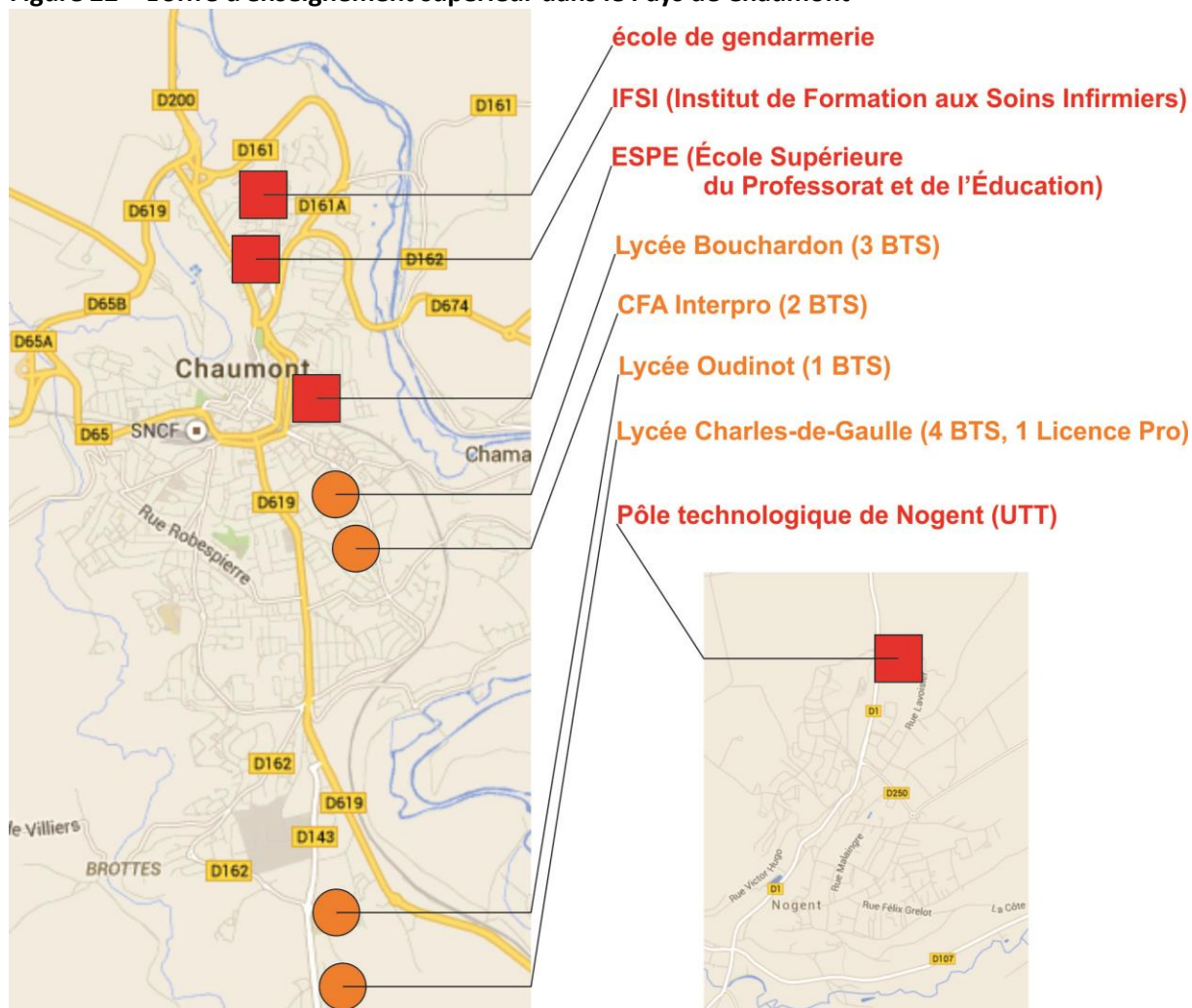
Atouts	Faiblesses
Atouts : une population plus jeunes dans l'ensemble de l'aire urbaine	Faiblesses : fort vieillissement de la population aux marges du Pays.
Atouts : une offre de soins relativement complète à Chaumont Un bon maillage des bourgs-centre pour les soins élémentaires	Faiblesses : des difficultés de renouvellement du personnel médical, qui font peser certaines inquiétudes sur l'avenir.
Atouts : une densité relativement élevée de bourgs-centre ; Une ville-centre efficacement équipée.	Une desserte moindre dans certaines communes à fort indice de vieillissement
Atouts : relative bonne desserte des communes de la communauté d'agglomération de Chaumont, jusque dans les villages les plus éloignés (Curmont, Blaise...).	Faiblesses : fort déséquilibre est/ouest, l'est du Pays ne comprend quasiment aucune offre de transport collectif ; Incertitudes sur l'avenir de la desserte ferroviaire (peu d'arrêts locaux, aucune ligne électrifiée) ; Faible desserte de Nogent, deuxième pôle du Pays.

Troisième défi

Le renouvellement et l'innovation

9/ L'enjeu de la formation et de l'excellence

Figure 22 – L'offre d'enseignement supérieur dans le Pays de Chaumont



La ville de Chaumont compte plusieurs offres de formation supérieure :

L'école de gendarmerie accueille plusieurs centaines d'étudiants et représente l'établissement le plus important. Installée en 1945, il s'agit de l'une des quatre écoles françaises de formation de sous-officiers, avec Chateaulin, Montluçon et Tulle.

L'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) est une antenne de l'université de Reims-Champagne-Ardennes, où est assurée la préparation aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que la formation continue des enseignants.

Les lycées de Chaumont proposent quelques BTS, dont certains sont plus spécifiques comme par exemple la formation « design graphique » du lycée Charles-de-Gaulle, liée à la présence du Pôle graphisme de Chaumont et complétée récemment par une licence professionnelle « création et design du cadre de vie ».

Au-delà de cette offre chaumontaise, une proposition originale a vu le jour à Nogent, fruit d'un partenariat entre l'université technologique de Troyes et les entrepreneurs du Bassin nogentais, regroupés au sein du pôle technologique de Nogent (Nogentech). Il s'est agi de localiser sur place une partie des parcours d'ingénieurs (deuxième et troisième année) des étudiants troyens. Deux promotions de 30 à 40 étudiants sont ainsi présentes dans la petite ville, où travaillent actuellement huit enseignants-chercheurs.

Atouts : existence de structures d'enseignement innovantes et/ou bien installées (8 établissements au total)

Dynamique de mise en place de nouvelles formations depuis les années 2000 (cycle ingénieur à Nogent, licence professionnelle à Chaumont)

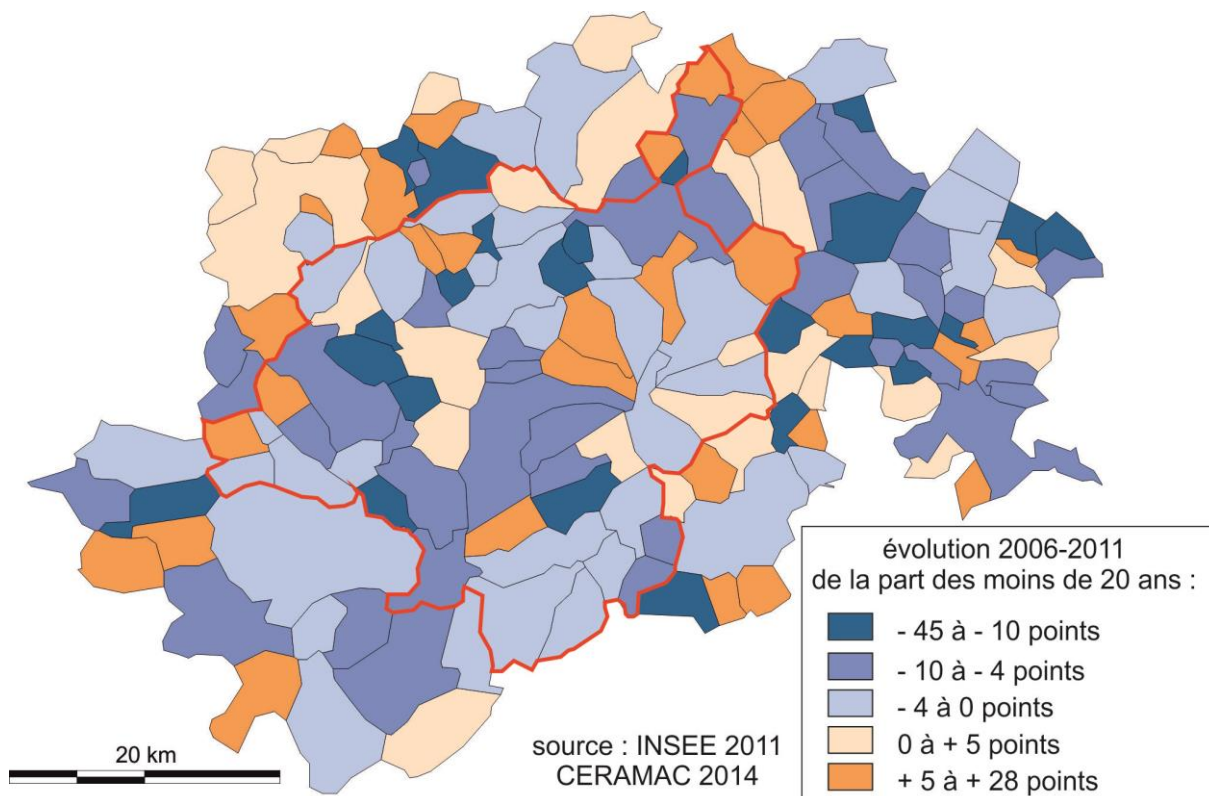
Faiblesses : éloignement des grands centres universitaires

Les formations proposées sur place sont très spécialisées

10/ L'enjeu de la jeunesse

a) Des jeunes de moins en moins nombreux

Figure 23 – Évolution de la part des moins de 20 ans entre 2006 et 2011



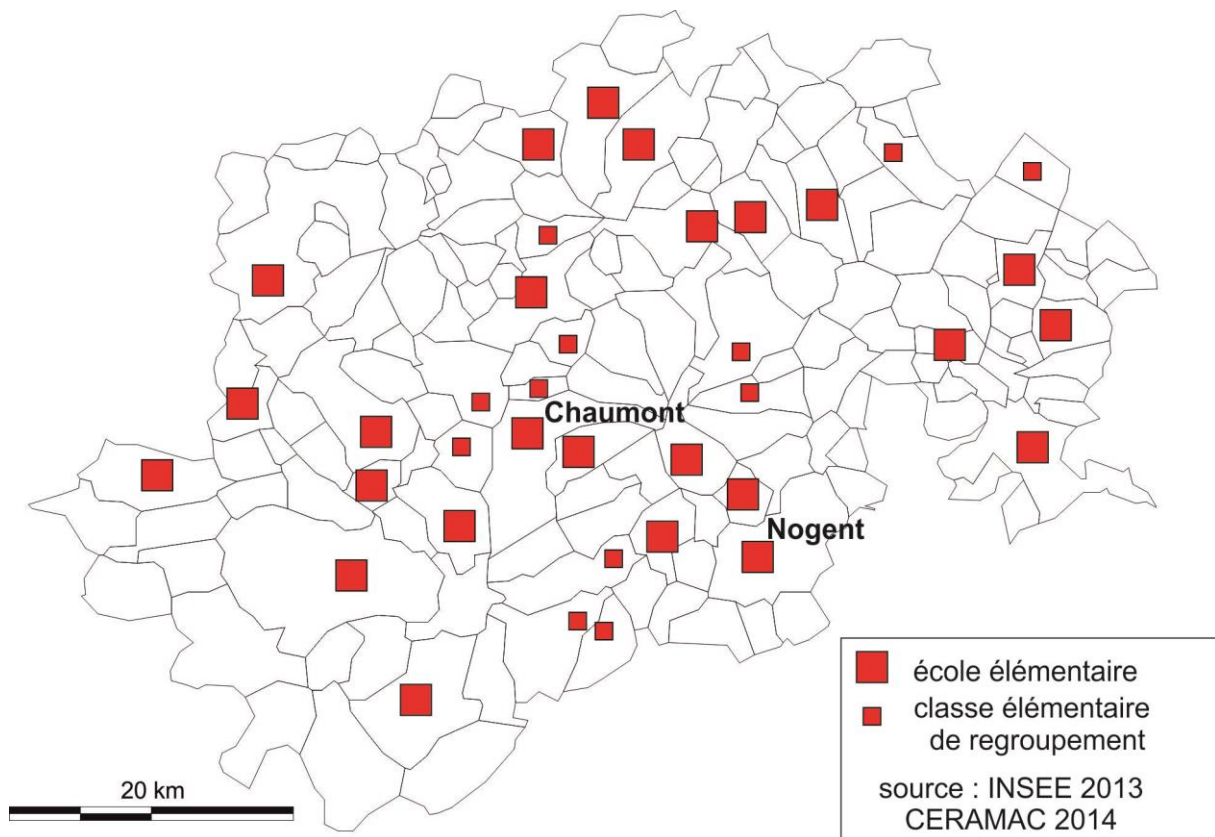
La part des jeunes de moins de vingt ans a reculé dans une large majorité des communes du Pays de Chaumont. La carte de ce recul par commune ne saurait suggérer une régionalisation claire du phénomène. Tous les bourgs principaux, ainsi que la ville-centre, sont concernés (communes les plus peuplées où la part de jeunes s'est accrue : Jonchery, Roches-Bettaincourt, Colombey).

Cumulée à la baisse démographique globale, cette diminution de la part des jeunes signifie un potentiel d'accélération du déclin du territoire.

Faiblesses : des jeunes de moins en moins nombreux

b) L'offre scolaire

Figure 24 – répartition des établissements d'enseignement primaire dans le Pays de Chaumont



Bien que la majorité des communes du Pays de Chaumont soit aujourd'hui dépourvue d'école, on peut considérer que ce service reste encore un service de proximité présent dans toutes les zones. Une carence relative peut cependant être relevée au nord-ouest.

Une partie des écoles apparaît comme potentiellement menacée, dans les villages les moins peuplés, la diminution des effectifs étant une problématique générale.

Six localités du Pays, en dehors de Chaumont, sont pourvues d'un collège : Colombey, Froncles, Doulaincourt, Châteauvillain, Nogent et Bourmont.

La ville-centre est la seule commune du Pays à accueillir des lycées.

Atouts : un territoire encore relativement bien équipé en établissements scolaires

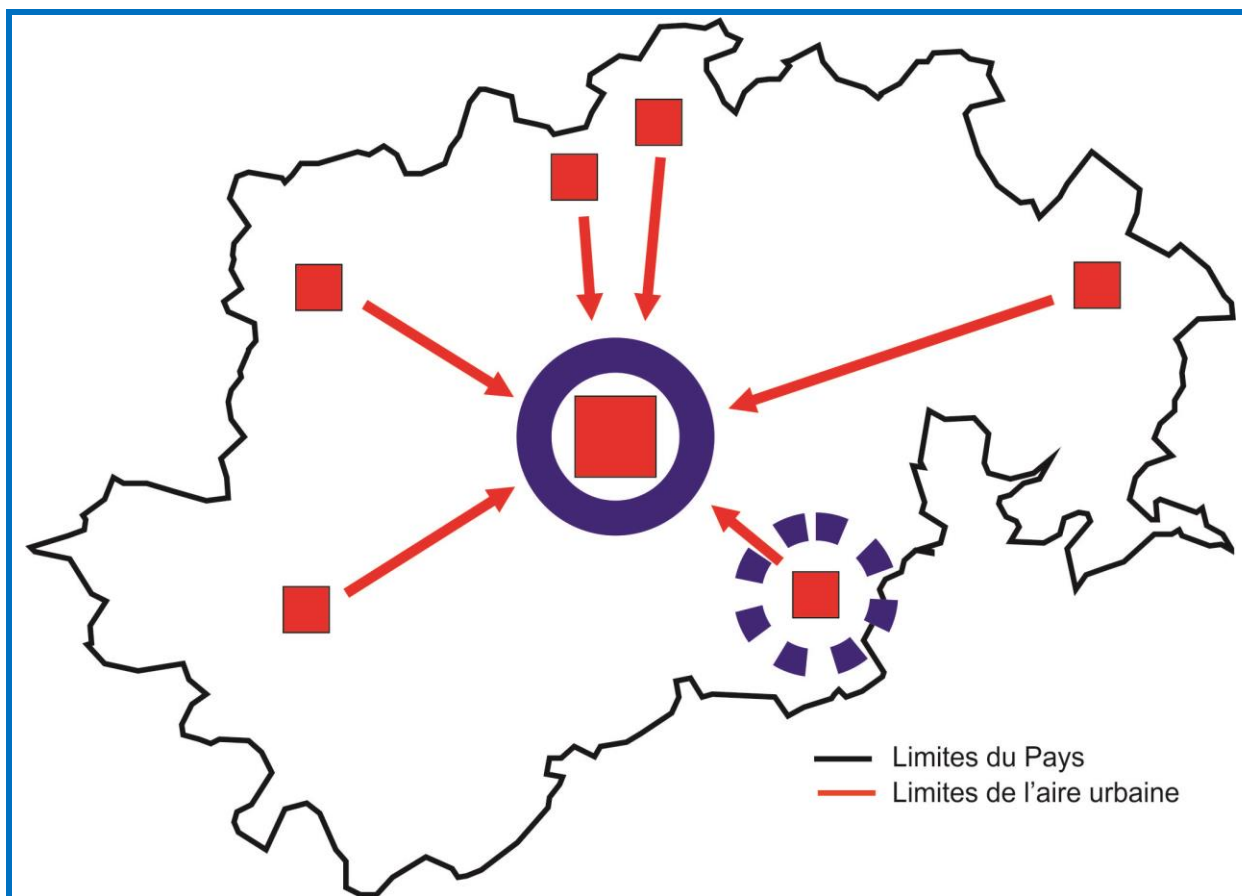
Faiblesses : baisse des effectifs

Certains établissements sont menacés.

Synthèse du troisième défi : le renouvellement

Lecture graphique

Figure 25 – carte de synthèse : le renouvellement



A retenir

Une offre de formation supérieure plurielle, mais très spécialisée

Un certain dynamisme du pôle nogentais

Une carte scolaire très centralisée sur Chaumont pour le secondaire, mais l'enseignement primaire est encore bien présent dans les villages.

Atouts / faiblesses

Atouts	Faiblesses
existence de structures d'enseignement innovantes et/ou bien installées Dynamique de mise en place de nouvelles formations depuis les années 2000 (cycle ingénieur à Nogent, licence professionnelle à Chaumont)	éloignement des grands centres universitaires Les formations proposées sur place sont très spécialisées
un territoire encore relativement bien équipé en établissements scolaires	des jeunes de moins en moins nombreux baisse des effectifs Certains établissements sont menacés.

Quatrième défi

Le territoire productif

11/ L'enjeu du développement industriel

Le développement de la métallurgie et la spécificité du Bassin nogentais

Les données SIRENE font apparaître qu'en 2013, sur 75 entreprises travaillant dans le domaine de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (classification A38 : CH), 43 (soit près de 60 %) se répartissent entre les trois communes de Nogent (32), Mandres-la-Côte (3) et Biesles (8), qui constituent le bassin coutelier historique du Nogentais.

Malgré son isolement et un relatif déclin, Nogent reste ainsi un pôle remarquable en matière d'activités productives, et surtout de spécialisation et de différenciation locale.

Au nord et au nord-est de Chaumont, la métallurgie, autrefois bien présente dans les vallées de la Marne et du Rognon, s'est profondément restructurée et recentrée autour de quelques grandes entreprises largement administrées depuis l'extérieur du territoire.

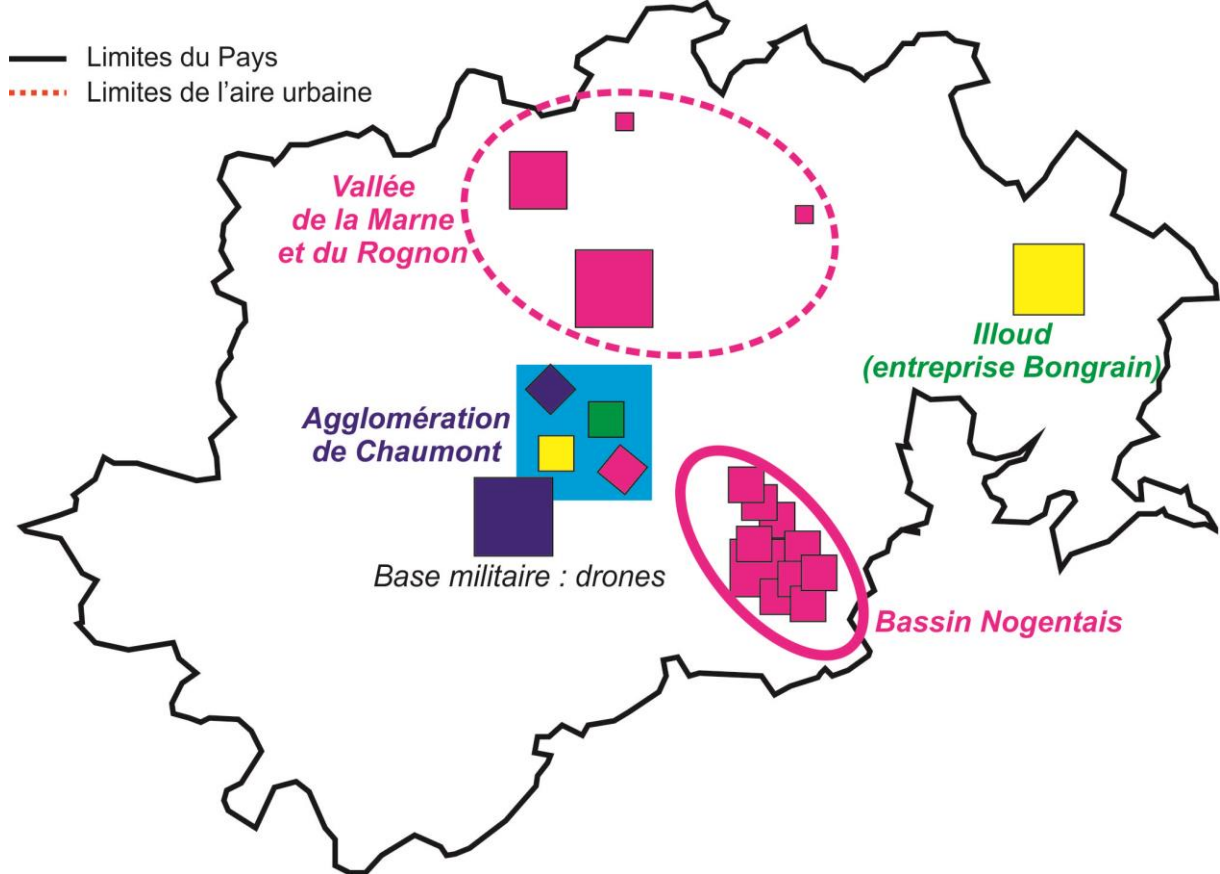
Il reste :- les forges de Bologne, aujourd'hui première entreprise de Haute-Marne ;

- Les forges de Froncles ;
- Deux petits établissements dans la vallée du Rognon et son affluent la Manoise : les forges de Saucourt et celles de Manois, toutes deux appartenant aujourd'hui au géant multinational Arcelor-Mittal, mais ne comptant plus que quelques poignées de salariés et dont l'avenir est particulièrement incertain.

En somme, du point de vue du développement de l'emploi industriel, on peut distinguer quatre sous-ensembles forts :

- Le Bassin nogentais, véritable petite nébuleuse d'entreprise à l'organisation proche d'un *cluster* ;
- L'agglomération de Chaumont, au sein de laquelle le tissu industriel, au demeurant assez peu étoffé, est assez diversifié ;
- Les vallées de la Marne et du Rognon au nord de Chaumont, légèrement diversifiées (métallurgie, un peu de machinisme agricole), fortement restructurées notamment autour des forges de Bologne et de Froncles ;
- Le cas particulier d'Illoud, grosse entreprise agroalimentaire à l'est du Pays.

Figure 26 – Synthèse de l'activité industrielle du Pays de Chaumont



Atouts : quelques grandes entreprises plutôt dynamiques (forges de Bologne, Bongrain ont des effectifs plutôt croissants)

Bon réseau d'entrepreneurs dans le secteur de la métallurgie (Nogentech)

L'activité de la base aérienne ne semble pas menacée compte-tenu de sa spécialisation

Faiblesses : fragilité de certaines entreprises de tailles moyennes

Diminution globale du nombre d'emplois à Nogent

Désindustrialisation de la vallée du Rognon et du secteur des Trois Forêts

12/ L'enjeu de la filière bois

Forêt : principales localisations, principales spécialisations
Quelques petits pôles artisanaux / industriels

Le Pays de Chaumont est couvert à près de 50 % par des espaces boisés, dont une grande part en forêt publique, domaniale ou communale.

Cette forêt présente la particularité d'être traditionnellement exploitée en vue de l'alimentation des forges pour la métallurgie, et donc peu cultivée et exploitée pour du bois de haute qualité. Si l'alimentation des forges n'est plus d'actualité, la qualité du bois ne s'est guère améliorée.

La valorisation de la forêt peut néanmoins revendiquer, dans le Pays de Chaumont, plusieurs aspects :

- La chasse
- Le tourisme
- La mise en valeur environnementale
- Une légère valorisation économique du bois : quelques scieries, quelques chaufferies bois collectives
- Une activité d'exportation des coupes les plus rentables, notamment dans les forêts publiques.

Il reste en revanche des potentiels inexploités, principalement concernant la valorisation du bois :

- Faiblesse du nombre de scieries sur le territoire (nombre un peu plus important en Côte-d'Or voisine)
- Absence de transformation plus en aval de la filière. Présence de la tradition de fabrication de meubles à Liffol (à l'extérieur mais juste en limite du territoire), mais aucun lien observé avec la ressource locale.

Atouts : bonne réputation de la forêt pour la chasse, surtout dans le secteur d'Arc-en-Barrois

Mise en place d'un Parc Naturel National

Parc aux daims de Châteauvillain

Projet touristique de Châteauvillain

Présence à proximité du pôle de Liffol-le-Grand, où la fabrication de meubles est importante

Faiblesse : faible qualité du bois

Très peu de scieries

Filière bois peu structurée

13/ L'enjeu agricole

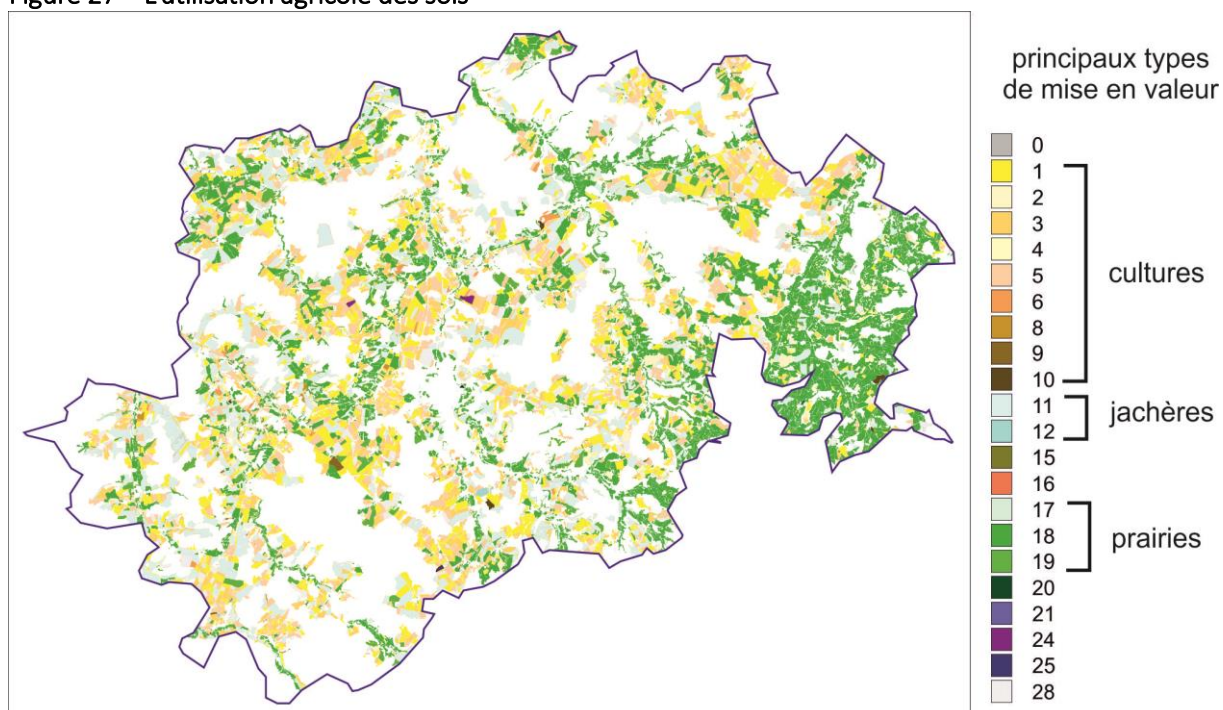
L'agriculture du Pays de Chaumont est centrée avant tout sur deux grandes productions :

- La production céréalière
- La production laitière

Cette dernière est très liée à la production céréalière, les producteurs laitiers étant presque tous, avant tout, des céréaliers.

Le secteur agricole représente actuellement la deuxième source d'emploi du territoire du Pays de Chaumont, derrière l'industrie.

Figure 27 – L'utilisation agricole des sols



Atouts

Une agriculture qui tient bien le paysage et reste concurrentielle

Une bonne structuration des débouchés (entreprise Bongrain bien implantée à Illoud pour le lait, bon maillage de coopératives céréalières pour les cultures).

Un haut niveau de technicité des exploitations

Faiblesses

Handicaps du milieu naturel, sols peu épais

Absence de spécialisations agricoles valorisantes

Faiblesse des débouchés locaux (faibles densités de population)

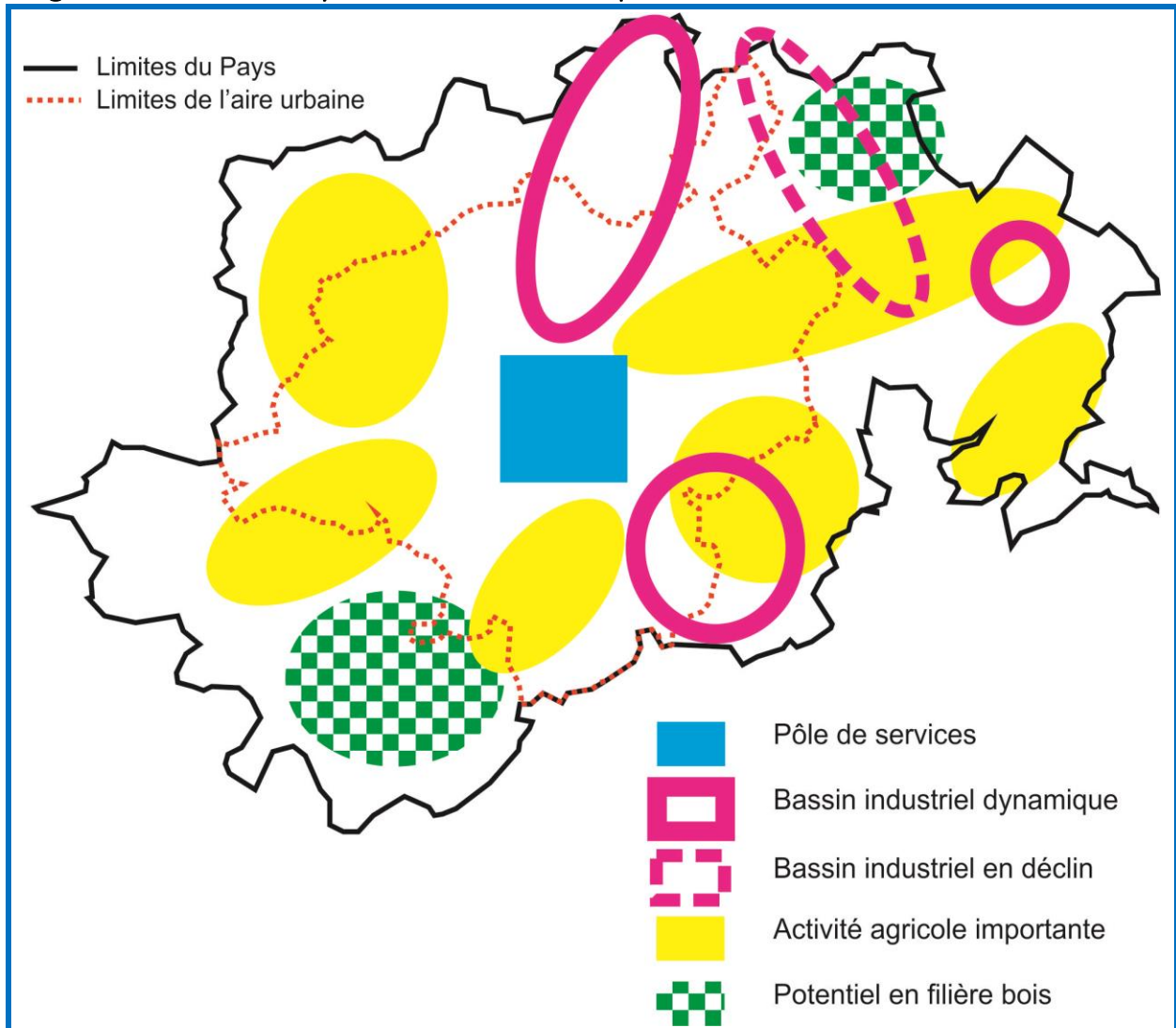
Forte dépendance de la PAC

Une agriculture peu diversifiée.

Synthèse du quatrième défi : le territoire productif

Lecture graphique

Figure 28 – carte de synthèse : le territoire productif



A retenir

Le tissu d'activités Pays de Chaumont est à la fois composite et présente des spécialisations claires dans certains domaines.

Les secteurs primaire et secondaire sont encore très largement présents, avec des spécialisations parfois proches de la monoactivité dans l'agriculture (système céréalier souvent associé à la production bovine) et l'industrie (forte présence de l'activité métallurgique). La ville de Chaumont est cependant plus diversifiée, avec notamment la présence de l'armée et de son unité de développement de l'utilisation des drones.

Atouts / faiblesses

Atouts	Faiblesses
<p>quelques grandes entreprises plutôt dynamiques (forges de Bologne, Bongrain ont des effectifs plutôt croissants Bon réseau d'entrepreneurs dans le secteur de la métallurgie (Nogentech) L'activité de la base aérienne ne semble pas menacée compte-tenu de sa spécialisation</p>	<p>fragilité de certaines entreprises de tailles moyennes Diminution globale du nombre d'emplois à Nogent Désindustrialisation de la vallée du Rognon et du secteur des Trois Forêts</p>
<p>bonne réputation de la forêt pour la chasse, surtout dans le secteur d'Arc-en-Barrois Parc aux daims de Châteauvillain Projet touristique de Châteauvillain Présence à proximité du pôle de Liffol-le-Grand, où la fabrication de meubles est importante</p>	<p>faible qualité du bois Très peu de scieries Filière bois peu structurée</p>
<p>Une agriculture qui tient bien le paysage et reste concurrentielle Une bonne structuration des débouchés (entreprise Bongrain bien implantée à Illoud pour le lait, bon maillage de coopératives céréalières pour les cultures). Un haut niveau de technicité des exploitations</p>	<p>Handicaps du milieu naturel, sols peu épais Absence de spécialisations agricoles valorisantes Faiblesse des débouchés locaux (faibles densités de population) Forte dépendance de la PAC Une agriculture peu diversifiée.</p>

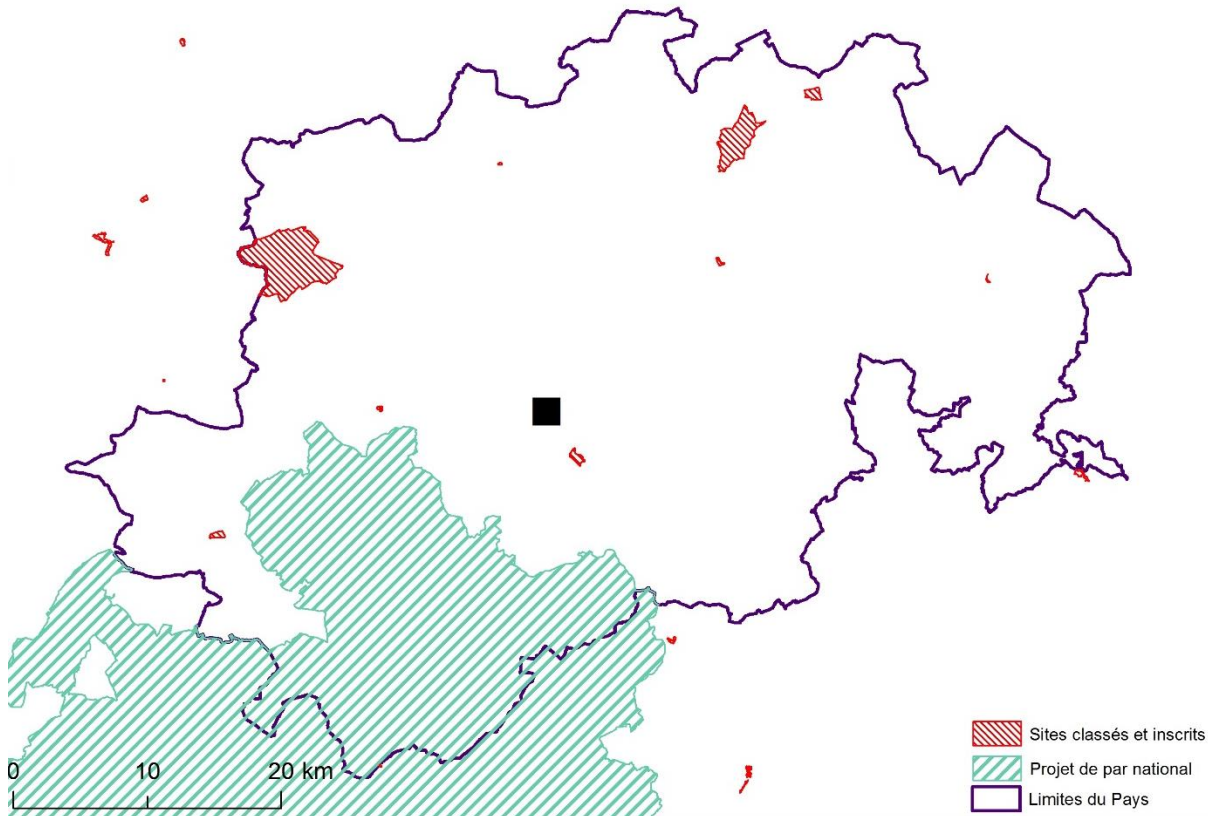
Cinquième défi

La mise en valeur

14/ L'enjeu du développement durable

a) Localisation des sites protégés

Figure 29 – localisation des principaux espaces protégés



Le Pays de Chaumont compte quelques périmètres de protection règlementaire, au titre de la loi de 1930 sur les sites classés et inscrits. Il s'agit principalement de périmètres restreints associés à des monuments (parcs de châteaux...).

Deux périmètres sont plus importants et méritent d'être soulignés. Il s'agit, d'une part, des villages de Colombey-les-Deux-Églises et Lavilleneuve-aux-Fresnes (autour du site du mémorial Charles de Gaulle) et, d'autre part, du village de Reynel.

Par ailleurs, la perspective du Parc Naturel National des forêts de Champagne et Bourgogne couvre un périmètre relativement important au sud-ouest du Pays, autour d'Arc-en-Barrois et Châteauvillain, au sein duquel il est appelé, d'ici 2016, à constituer une protection règlementaire à différents niveaux (cœur de zone, zone périphérique).

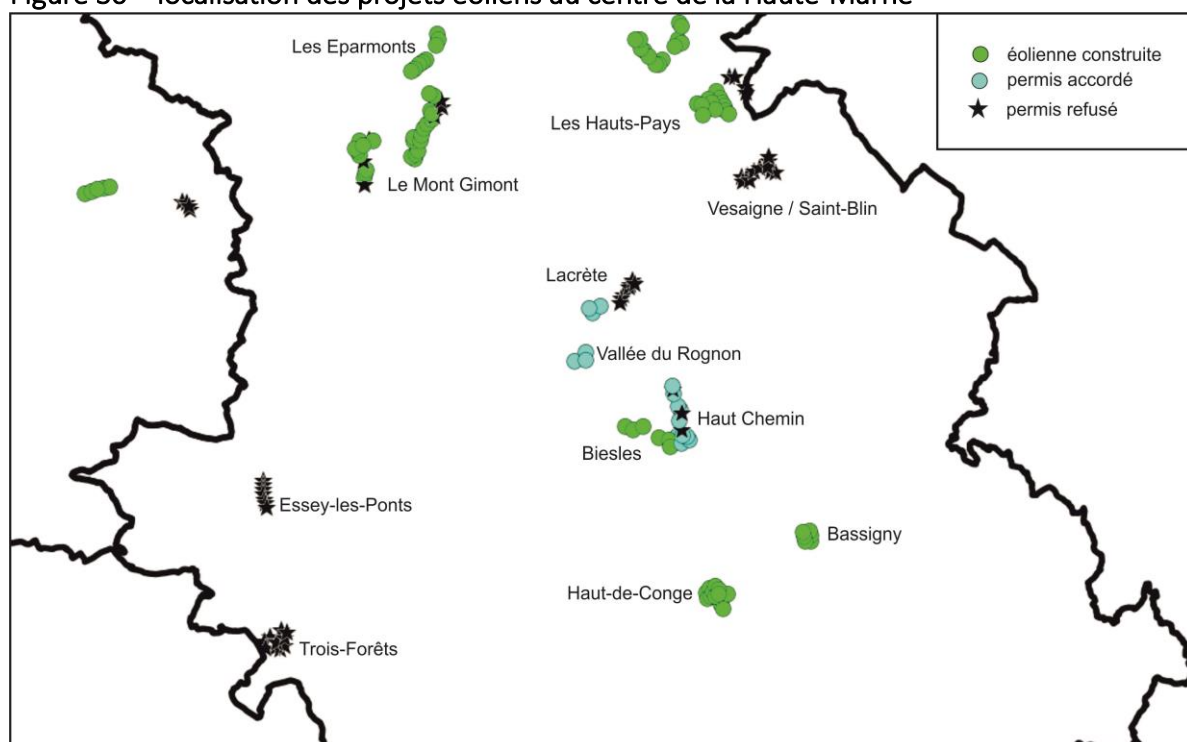
Atouts : une dynamique de protection renforcée par la mise en place à venir du Parc national
Des paysages globalement peu menacés

Des sites classés ou inscrits qui correspondent bien aux principaux pôles touristiques du Pays
Faiblesses : une faible couverture des périmètres de protection

b) La valorisation des ressources environnementales : le cas de l'éolien

Le développement éolien a été réel au cours de la dernière décennie, même si le nombre d'éoliennes accordées reste en-deçà de ce qui a été envisagé (plusieurs projets rejetés ou abandonnés).

Figure 30 – localisation des projets éoliens au centre de la Haute-Marne



On remarque qu'au sein du Pays, les éoliennes accordées concernent avant tout des secteurs du Pays relativement éloignés des périmètres de protection les plus étendus (sites classés ou inscrits, futur PNN). On peut alors considérer que l'éolien représente une valorisation environnementale alternative aux périmètres de protection.

Atouts : une exploitation des ressources éoliennes en progression

Faiblesses : un potentiel global qui reste limité (centre-sud du Pays)

Les autres énergies renouvelables (solaire, hydraulique) sont presque inexistantes dans le Pays.

15/ L'enjeu du développement touristique : mettre en réseau une offre parcellisée

Le Pays de Chaumont n'est pas, loin s'en faut, une destination touristique privilégiée à l'échelle des espaces ruraux français.

Les résidences secondaires sont peu nombreuses dans l'ensemble, bien moins nombreuses, par exemple, que dans la Bourgogne voisine.

L'offre touristique en Pays de Chaumont se caractérise, outre sa faiblesse, par un certain morcellement. Les différentes initiatives sont peu reliées les unes aux autres, reposant sur des thématiques, des réseaux, des cibles et des identités territoriales très différentes.

Quelques pôles de fixation avec une attractivité plus forte.

Une réelle capacité d'initiative, en particulier dans le sud-ouest :

- La perspective du Parc National
- Le lancement de l'aménagement d'*Animal Explora*

D'autres initiatives portées par le Pays :

- Petites cités de caractère
- Schéma de développement touristique

Atouts : quelques sites connus et bien identifiés

Un développement dans la partie occidentale

Faiblesses : une offre très hétéroclite, qui limite la complémentarité des sites entre eux

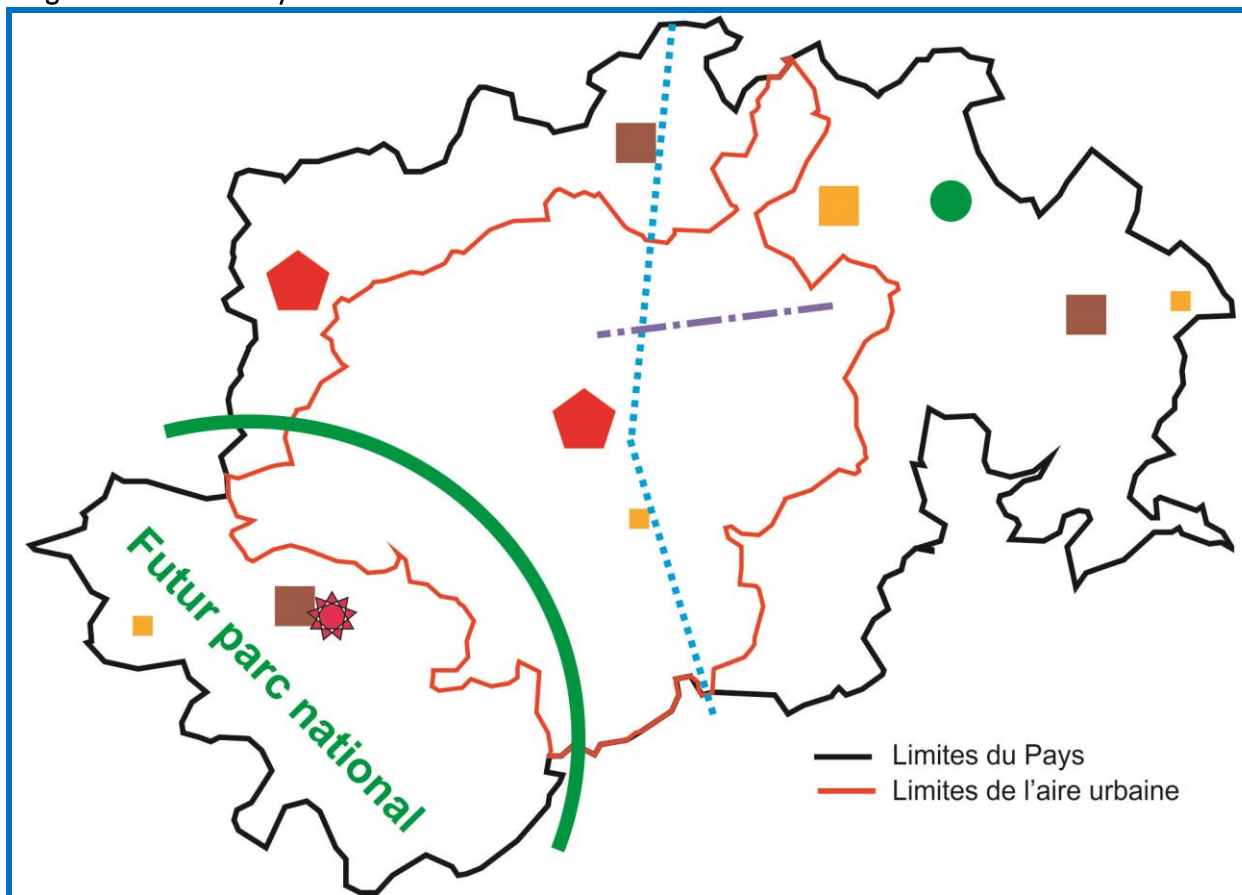
Un territoire peu attractif pour les séjours de longue durée, qui se limite à un tourisme de passage

Un déficit de structuration de l'offre dans la partie orientale du Pays

Synthèse du cinquième défi : la mise en valeur

Lecture graphique

Figure 31 – Carte de synthèse : la mise en valeur



A retenir

Les sites touristiques concernent davantage les périphéries du Pays que son centre, hormis la ville de Chaumont. Ce fait participe à l'amélioration de la mise en valeur globale du territoire au-delà du seul périmètre de l'aire urbaine.

Atouts / faiblesses

Atouts	Faiblesses
<p>une dynamique de protection renforcée par la mise en place à venir du Parc national</p> <p>Des paysages globalement peu menacés</p> <p>Des sites classés ou inscrits qui correspondent bien aux principaux pôles touristiques du Pays</p> <p>une exploitation des ressources éoliennes en progression</p>	<p>une faible couverture des périmètres de protection</p> <p>un potentiel global qui reste limité (centre-sud du Pays)</p> <p>Les autres énergies renouvelables (solaire, hydraulique) sont presque inexistantes dans le Pays.</p>
<p>quelques sites connus et bien identifiés</p> <p>Un développement dans la partie occidentale</p>	<p>une offre très hétéroclite, qui limite la complémentarité des sites entre eux</p> <p>Un territoire peu attractif pour les séjours de longue durée, qui se limite à un tourisme de passage</p> <p>Un déficit de structuration de l'offre dans la partie orientale du Pays</p>

Sixième défi

L'intégration

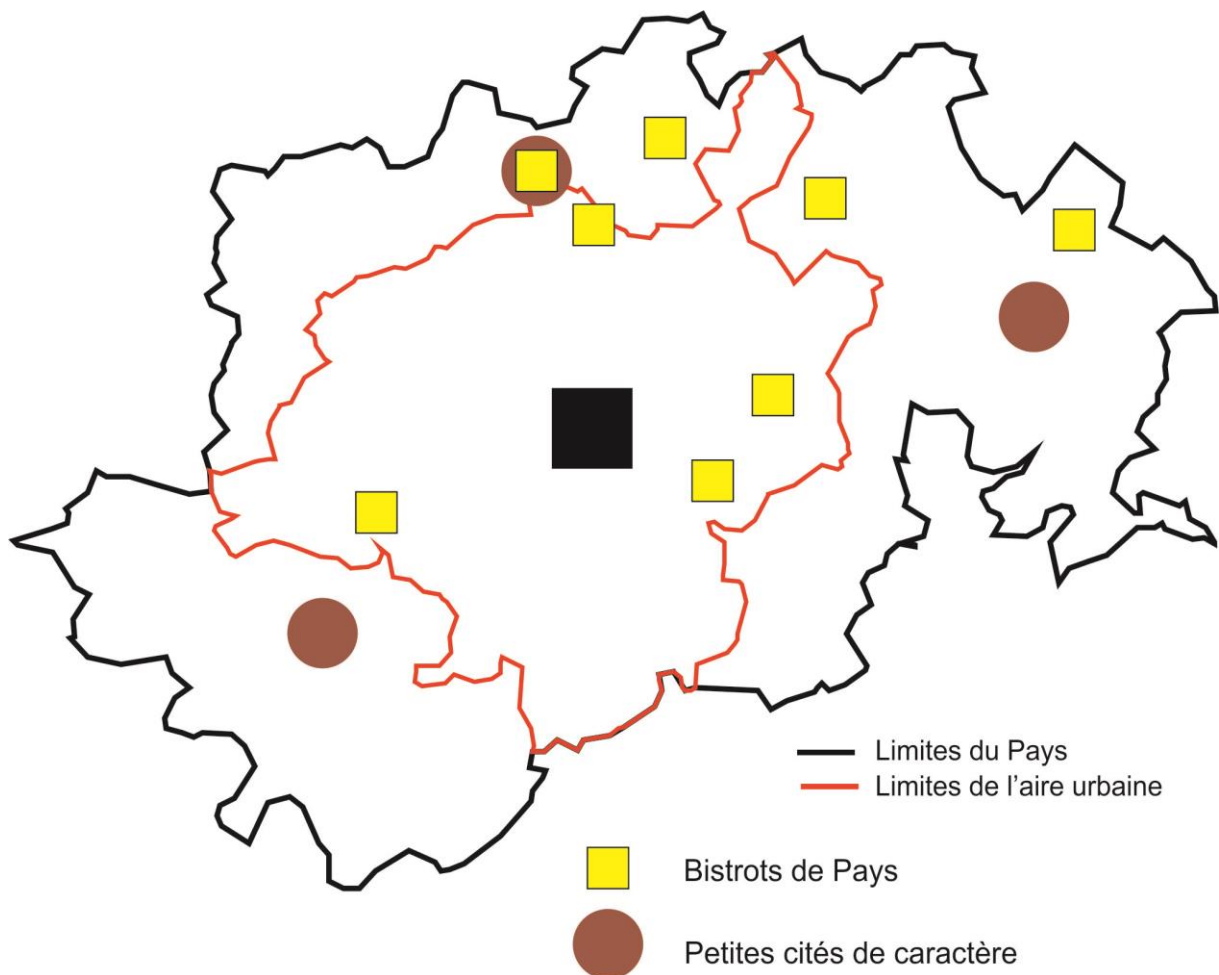
16/ L'enjeu des dynamiques associatives et culturelles

Nous avons vu dans l'évaluation des politiques de développement local du Pays de Chaumont que celui-ci a joué un grand rôle dans le développement d'actions culturelles au sein du territoire associé à Chaumont.

Des initiatives préexistaient déjà. On pense, par exemple, aux manifestations organisées par l'association des Amis de Buxières, qui ont concerné diverses localités à travers le département de la Haute-Marne, dans ou hors du Pays de Chaumont.

Cependant, ce qui nous semble intéressant dans les initiatives portées par le Pays (nous pensons, en particulier, aux bistrots de Pays et Petites Cités de Caractère), c'est l'association entre ces dispositifs et le territoire « Pays de Chaumont ». Dès lors, on peut considérer ces actions comme des éléments intégrateurs de l'identité territoriale locale.

Figure 32 – Petites cités de caractère et bistrots de Pays, éléments d'intégration identitaire



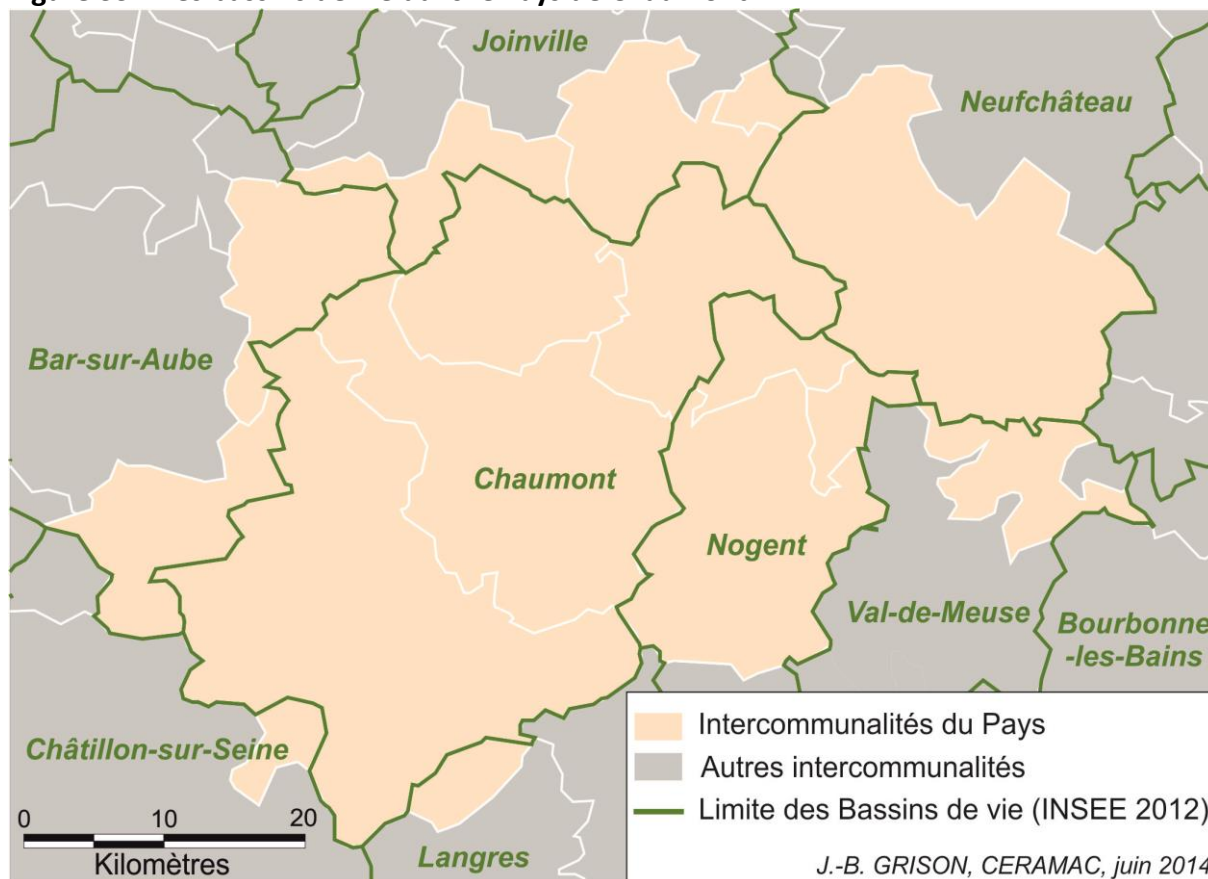
Atouts : présence du Pays jusque dans ses marges, notamment au nord

Faiblesse : moindre desserte culturelle du sud-ouest du Pays

17/ L'enjeu de la construction territoriale et de l'identité du Pays

a) Le découpage des bassins de vie

Figure 33 – Les bassins de vie dans le Pays de Chaumont



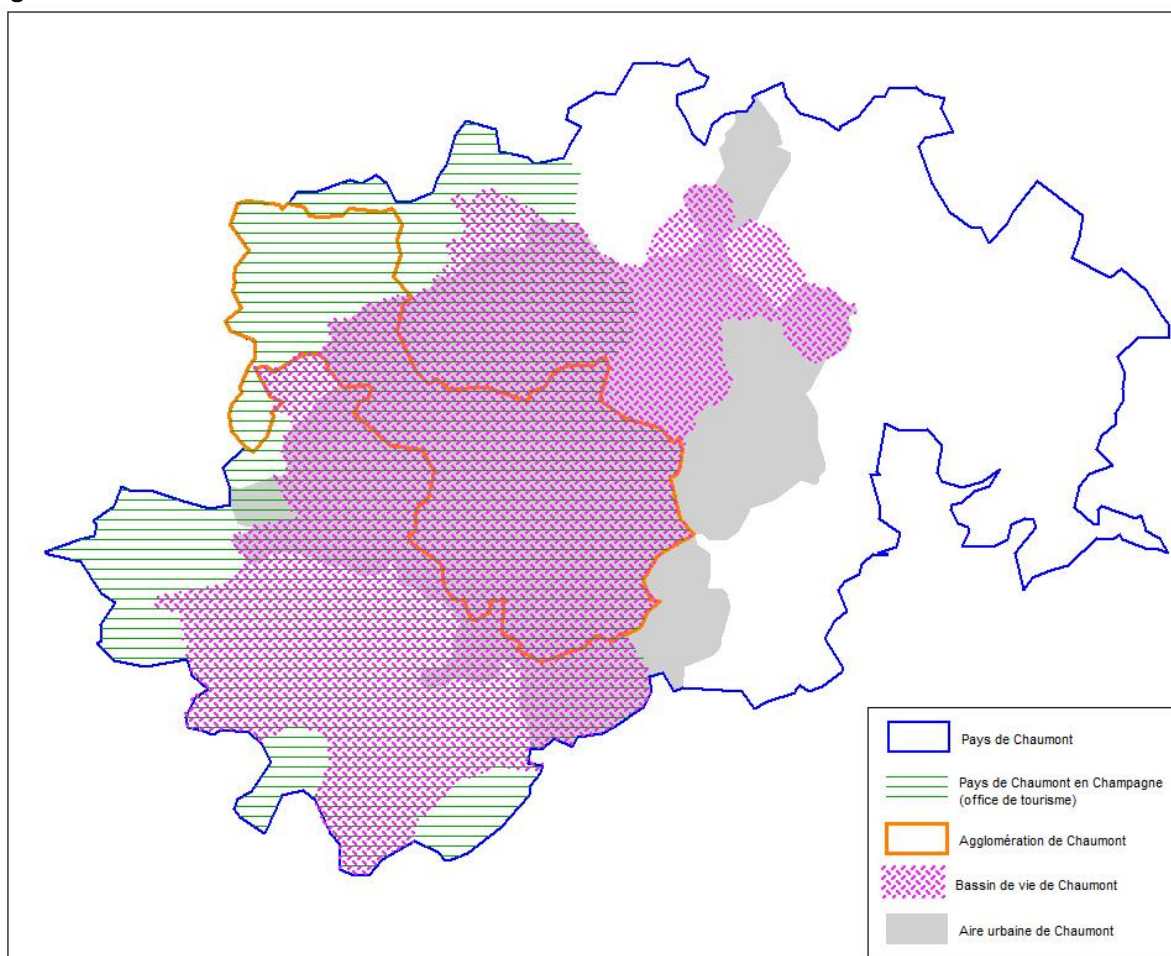
Le découpage des bassins de vie s'appuie sur l'offre de commerces et services disponible. Dans le Pays de Chaumont, on observe que le bassin correspondant à la ville-centre occupe la majeure partie du territoire.

Ce découpage donne une idée de la cohérence du territoire en matière de proximité de l'offre commerciale et de services. Le fait que le bassin de vie de Chaumont occupe une grande part du territoire du Pays et soit intégralement contenu dans celui-ci est clairement un signe en faveur d'une bonne cohérence du territoire du Pays de Chaumont. Le petit bassin de vie de Nogent complète cette cohérence. Il apparaît en revanche que les marges nord-ouest, nord et surtout nord-est sont davantage soumises à des influences externes.

Atouts : les bassins de vie de Chaumont et Nogent assurent une bonne cohérence globale du Pays
Faiblesses : quelques marges, notamment à l'est, davantage tournées vers l'extérieur
L'ouest et le centre du Pays semblent davantage intégrés que l'est.

b) Quelle identification du territoire chaumontais ?

Figure 34 – Les territoires identifiés à Chaumont



La ville de Chaumont associe son nom à des territoires dont les périmètres divergent. La carte de superposition de ces périmètres (Pays, Pays d'après l'office de tourisme de pôle, Agglomération, mais aussi bassin de vie et aire urbaine) montre avant tout que l'est du Pays est en déficit d'intégration de ces périmètres.

A noter la concurrence de dénomination entre « Pays de Chaumont » et « Pays de Chaumont en Champagne », la dénomination « Pays Chaumontais » utilisée par l'agglomération tendant à être mise à l'écart.

Par ailleurs, le Pays de Chaumont n'a pas de réelle identité historique. Il s'agit clairement d'un espace de confins entre Champagne, Bourgogne et Lorraine. Deux siècles après la création des départements, l'identité « Haute-Marne » bien qu'elle ne soit pas très forte, semble bien installée et tirer profit de ce flou historique.

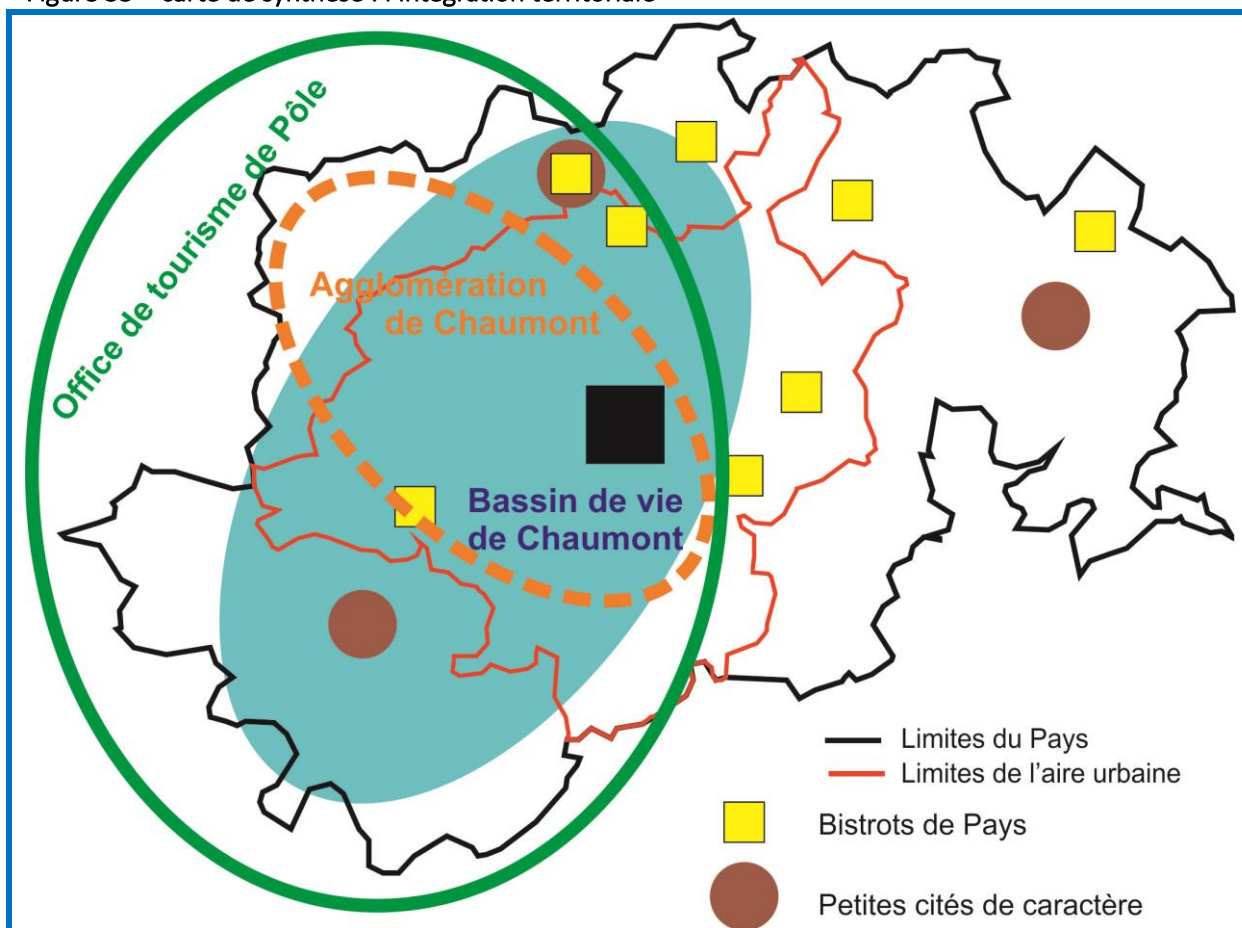
Atouts : l'appellation Pays de Chaumont est bien présente dans le territoire

Faiblesses : les concurrences de périmètres nuisent à la lisibilité des territoires de projet

Synthèse du sixième défi : l'intégration

Lecture graphique

Figure 35 – carte de synthèse : l'intégration territoriale



A retenir

- Les principales actions culturelles conduites par le Pays depuis 2003 (et surtout depuis 2008) ont contribué à renforcer l'identité du territoire
- Le Pays de Chaumont souffre d'un déficit de légitimité historique quant à son identité
- L'intégration territoriale du Pays de Chaumont reste plus forte dans sa partie centrale et occidentale

Atouts / faiblesses

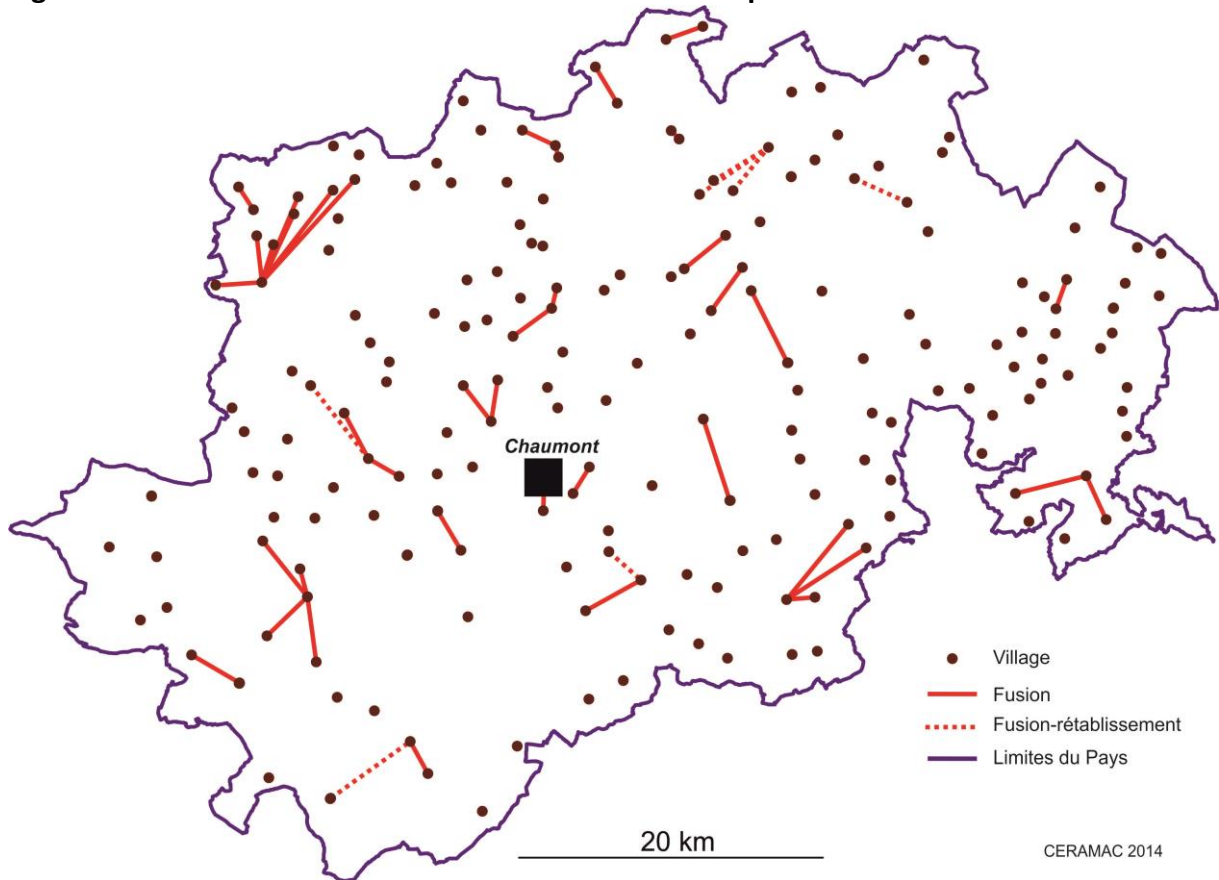
Atouts	Faiblesses
présence du Pays jusque dans ses marges, notamment au nord	moins de desserte culturelle du sud-ouest du Pays
les bassins de vie de Chaumont et Nogent assurent une bonne cohérence globale du Pays l'appellation Pays de Chaumont est bien présente dans le territoire	quelques marges, notamment à l'est, davantage tournées vers l'extérieur L'ouest et le centre du Pays semblent davantage intégrés que l'est. les concurrences de périmètres nuisent à la lisibilité des territoires de projet

Septième défi

La recomposition

18/ L'enjeu de la recomposition territoriale : des villages au bassin de vie

Figure 36 – Les mouvements de la trame communale depuis 1959



Entre la loi d'incitation à la fusion des communes de 1959, et les années qui ont suivi la loi Marcellin de 1971, le Pays de Chaumont, comme l'ensemble du département de la Haute-Marne, a connu un nombre significatif de modifications dans sa trame municipale.

Au total, 25 fusions ont permis de réduire le nombre de communes de 46 unités, avant les 7 rétablissements. A long terme, on peut dire que les mouvements de la trame municipale ont conduit à passer de 193 communes à 154 dans le Pays, soit une réduction d'un peu plus de 20 %.

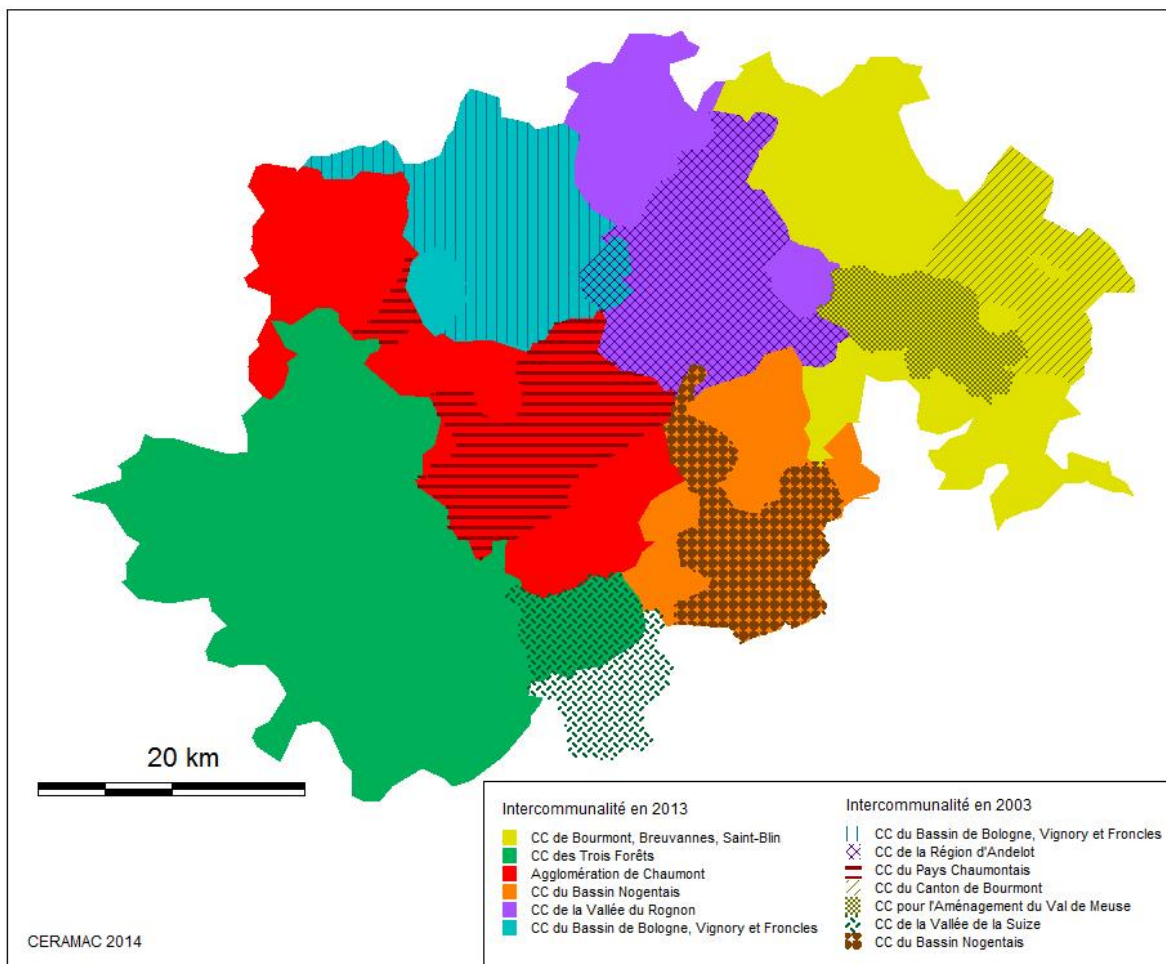
Atouts : certains bourgs-centres ont été substantiellement renforcés (Colombey, Bologne, Châteauvillain, Nogent, Froncles...)

Faiblesses : un déséquilibre accru de la trame municipale.

19/ L'enjeu de l'interterritorialité

La mise en place de la trame intercommunale

Figure 37 – L'intercommunalité du Pays de Chaumont, de 2003 à 2013



La couverture intercommunale a sensiblement évolué depuis la création du Pays de Chaumont en 2003. Aujourd'hui, cette couverture est complète et comprend, outre l'agglomération de Chaumont (statut de CA acquis en 2012), cinq communautés de communes de tailles relativement comparables, comptant entre 5 000 et 9 000 habitants.

Atouts : une carte intercommunale achevée en 2013

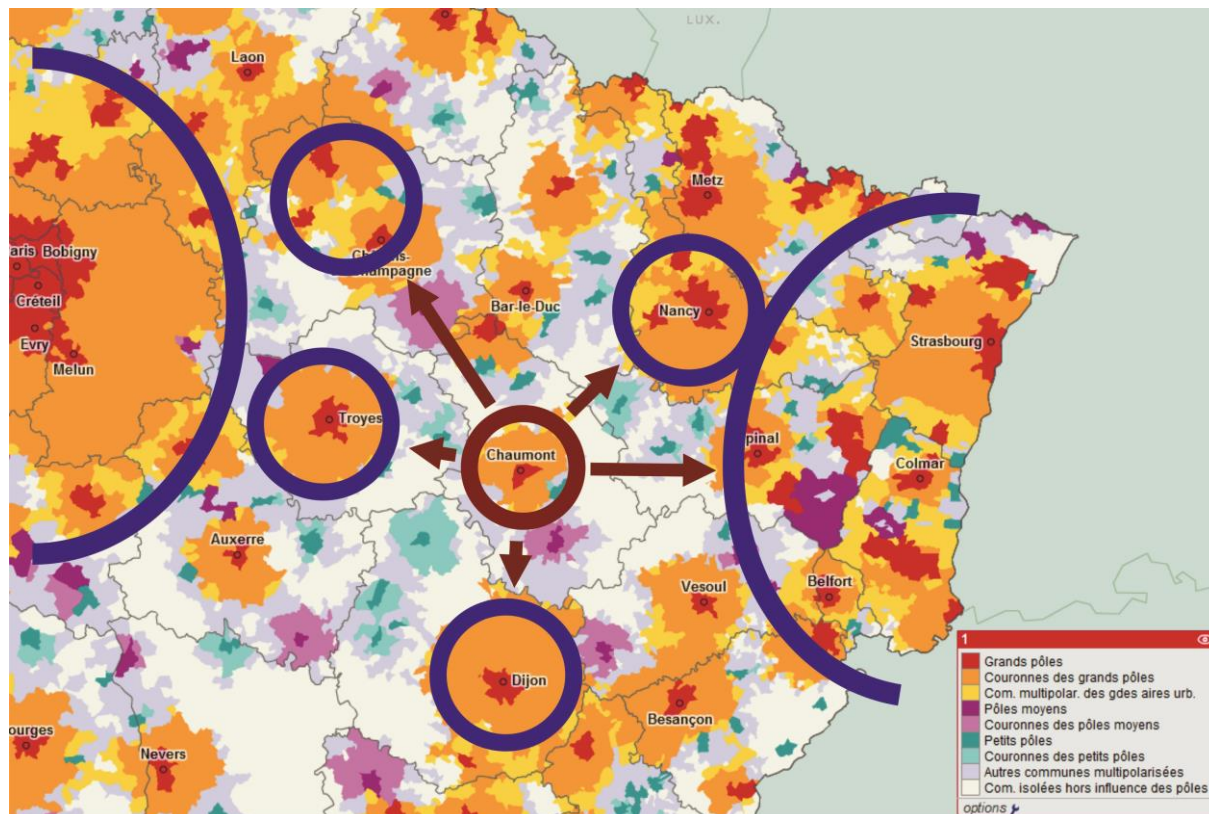
Des communautés de communes de tailles équilibrées (population et superficie)

Faiblesses : taille modeste des EPCI-FP

20/ L'enjeu européen

L'intégration de Chaumont entre le Bassin parisien et le cœur de l'Europe

Figure 38 – Chaumont, entre le Bassin parisien et le cœur de l'Europe



A l'échelle de la trame urbaine et de l'organisation des territoires entre le Bassin parisien et le cœur de l'Europe, Chaumont se trouve dans une situation intermédiaire, voire charnière. La petite ville occupe le centre des principaux espaces de faibles densités du quart nord-est de la France, sur le passage de ce qui est parfois appelé la *diagonale du vide*.

Chaumont se trouve à mi-parcours entre la grande aire urbaine de Paris et les espaces urbains de l'Est, eux-mêmes prolongeant la dorsale européenne des fortes densités de population.

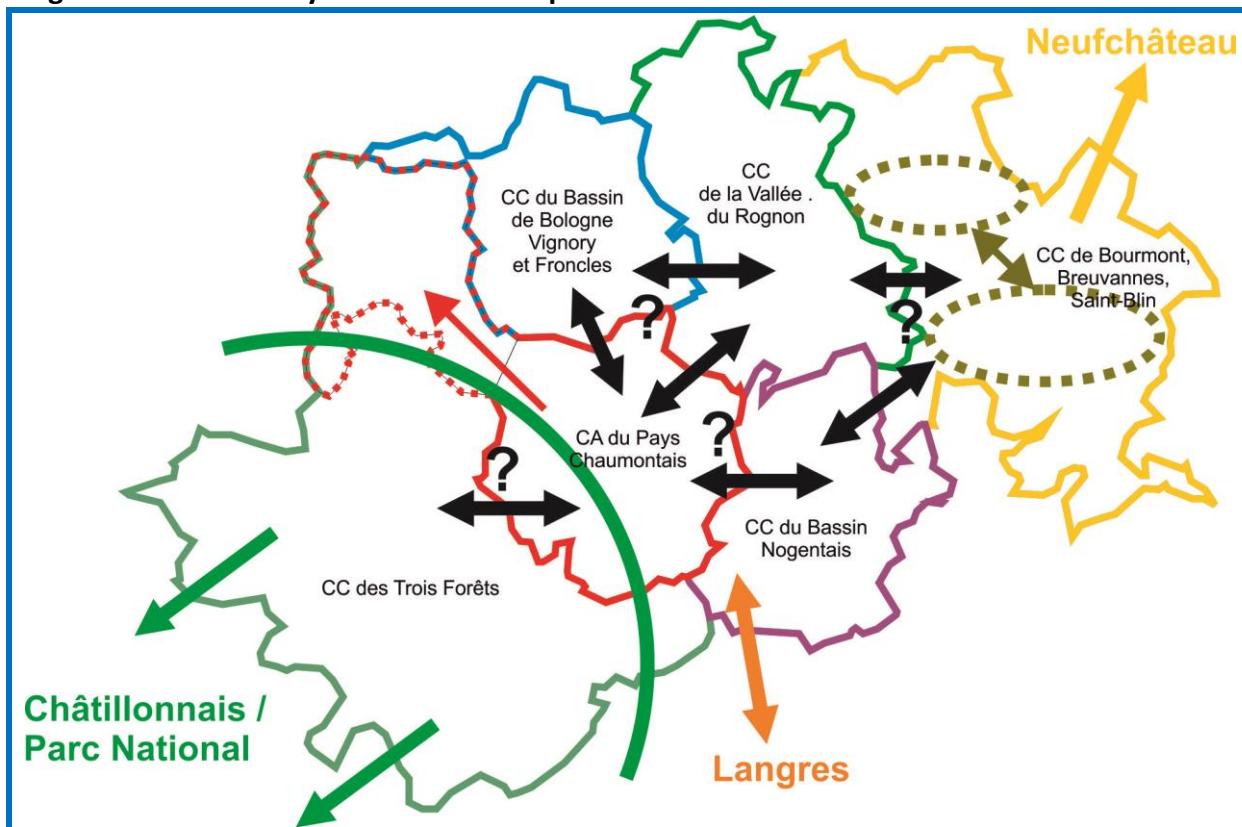
Atouts : potentiel d'intermédiation entre les grands espaces urbains, mais aussi entre les métropoles régionales

Faiblesses : territoire environnant très peu peuplé, faiblesse des ressources humaines

Synthèse du septième défi : la recomposition

Lecture graphique

Figure 39 – carte de synthèse : la recomposition territoriale



A retenir

- L'organisation territoriale interne du Pays de Chaumont a eu tendance à se simplifier depuis la création du Pays en 2003
- Des influences externes, anciennes ou plus récentes, pourraient encore être source de recomposition (Neufchâteau, Pays de Langres, Parc National)
- La place de Chaumont en tant que ville intermédiaire entre plusieurs métropoles doit être questionnée
- Les intercommunalités actuelles ne correspondent pas aux critères de la législation à venir sur l'évolution de l'intercommunalité, ce qui pourrait suggérer de nouvelles recompositions.

Atouts / faiblesses

Atouts	Faiblesses
certains bourgs-centres ont été substantiellement renforcés (Colombey, Bologne, Châteauvillain, Nogent, Froncles...)	un déséquilibre accru de la trame municipale.
une carte intercommunale achevée en 2013 Des communautés de communes de tailles équilibrées (population et superficie)	taille modeste des EPCI-FP
potentiel d'intermédiation entre les grands espaces urbains, mais aussi entre les métropoles régionales	territoire environnant très peu peuplé, faiblesse des ressources humaines